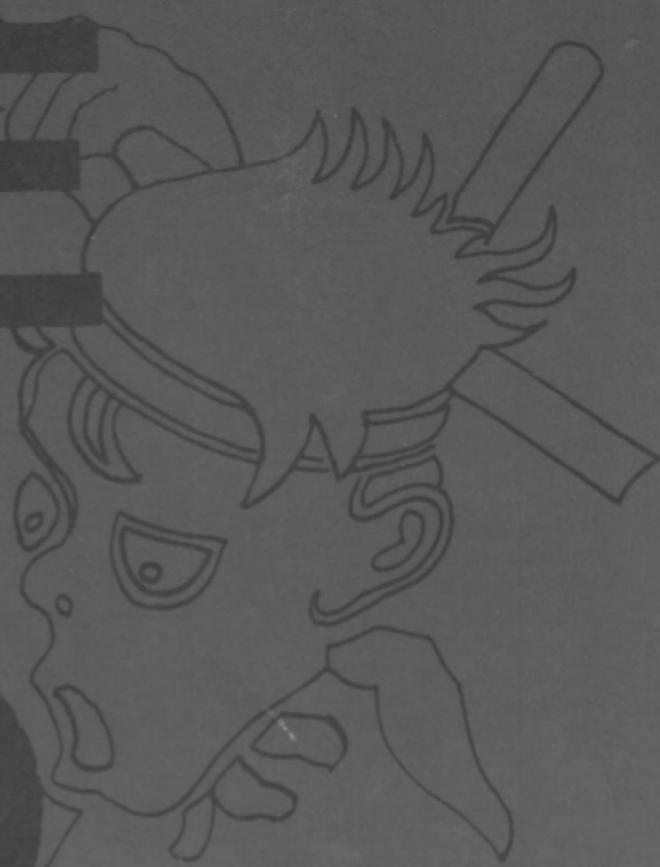


MISE A PIED



N°8
5f

SOMMAIRE

Après le numéro 7 de MISE A PIED
consacré à la législation psychiatrique
et à la critique du projet de loi CAILLAVET,
ce numéro 8 nous replonge
dans les actualités et les témoignages.

Le GIA de Toulouse et ses actions	
Plan de Marchant	pages 3, 4, 5
Témoignage de B... ..	page 6
Lettre d'Hélène	page 7
Révolte à Ste-Anne - par Ch. Thouillez	pages 7, 8
L'affaire Nelly Ferga	pages 9 et 10
Les VIEUX :	
Les camps de vieillards en France par Marc Losson - Les vieux, «cobayes» de la médecine par E.L. - Les services de «chroniques» à Marchant	pages 11, 12, 13
Le C.E.R.E.L. de Limoux à Barcelone	page 15
Le bulletin «LIEUX DE VIE»	page 16
Frank ZDENEK	page 17
Les «Réfugiés politiques» par le C.S.R.P.	page 18
Action Avortement/Contraception	
L'affaire LOPEZ	page 19
Lettre de, et réponse à Patricia	pages 17, 18, 19

ABONNES ET LECTEURS DE MISE A PIED VOUS AVEZ L'INITIATIVE DE LA DIFFUSION

Mise à Pied fait partie de cet hydre à cent têtes que sont les milliers de journaux, périodiques, canards... paraissant à allure libre, à expression libre, à opinion libre, à finances libres.... et donc faisant ce qu'il veut, quand il veut, comme il veut.... c'est déjà un plaisir que de le faire et de vous le présenter ... si nous nous battons contre la psychiatrie, c'est aussi parce qu'elle est le reflet d'une société déguisant sa tristesse généralisée sous des appellations soi-disant médicales/scientifiques... l'explosion de certains de nous à travers les murs sociaux, c'est souvent un désir incontrôlable vers la joie, la paix et le repos... hors des autoroutes, des heures obligatoires, et du papier exactement rempli... aussi ardent est notre désir/action de ne pas laisser les personnes aux mains des psychiatres, aussi clair est celui de vous laisser libre de dire tout ce que vous voulez à ce sujet... ce n'est pas contradictoire, c'est comme cela.

Nous cherchons à faire connaître et à vendre notre Mise à Pied, non pas en concurrence «commerciale» avec d'autres, mais pour sa valeur propre, pour tout ce qu'il peut offrir de mieux et à plus de personnes.

Diffuser sur Toulouse, c'est facile puisque nous y sommes... mais dès que nous franchissons notre banlieue garonnaise, mis à part les groupes de lutte qui

sont notre lien extérieur, nous sommes devant un échec évident pour le faire passer par des librairies disséminées sur le territoire français. Celles-ci face à un petit journal ne répondent pas, n'envoient pas l'argent encaissé (pas toutes) enfin, nous prennent pour ce que nous ne sommes, une petite chose de peu d'importance. La diffusion à distance n'est donc possible que par des **personnes résidant et s'occupant de la diffusion là où elles sont, que ce soit personnellement par la vente directe à leurs relations, ou par le dépôt dans une librairie qu'elles surveillent elles-mêmes.**

Passer à la librairie chaque quinzaine ou chaque mois est assez facile, et suffit en général pour faire exposer le journal, le réalimenter si besoin, et nous envoyer l'argent encaissé.

Mais l'intérêt plus grand encore, c'est celui d'apprendre ce que le lecteur pourrait dire au journal, lui demander d'être ou de dire, de modeler dans son intérêt et sa variété, le mettre en relation avec les autres journaux locaux de la même veine.

Voilà, **ABONNE ou LECTEUR de MISE A PIED, VOUS AVEZ L'INITIATIVE de la DIFFUSION**, à votre façon, comme vous le voulez, vous nous demandez des exemplaires et nous vous les envoyons.

Mise à Pied

Le G.I.A TOULOUSE

Après un sommeil qui a duré l'automne et l'hiver, le groupe a repris ses réunions régulières en mars 79

Deux raisons ont provoqué cette reprise, le fait qu'une personne prenne en charge la permanence des réunions, et surtout l'annonce d'un projet de loi menaçant pour nous, les psychiatisés, le projet CAILLAVET.

L'étude de ce projet, réalisé par trois de nous, a pris un temps considérable, a exigé soudain de nous munir d'une documentation sûre et légaliste, de rédiger brouillons, projets et tracts à une vitesse tout à fait inusitée.

Grâce à cela nous sommes devenus des «spécialistes» de la législation psychiatrique, le groupe et Mise à Pied peuvent vous répondre à ce sujet.

Il a été décidé dès mars de faire un *numéro SPECIAL-CAILLAVET*, regroupant les critiques élaborées des trois groupes de lutte contre la psychiatrie, le CEEPP, le GIA de Paris et le GIA de Toulouse (700 exemplaires MAP et 700 fascicules CAILLAVET).

Le numéro 7 de Mise à Pied, couplé avec «La Psychiatrie devant les Tribunaux» du GIA Paris devient la documentation minimum devant tout problème légal en psychiatrie.

Le GIA de Toulouse est intervenu pour faire sortir «de force» de l'H.P. Marchant, S... qui y était interné illégalement (voir récit page)

Ce numéro terminé, nous décidons d'organiser des *débats publics sur le projet*. Grâce à la MJC Roguet, nous avons pu projeter le film «Agression» (voir article du CEREL de Limoux à son sujet - page) et engager le débat et l'échange sur les pratiques actuelles de la psychiatrie.

Films et débats ont eu lieu en quatre occasions:

- le 9 mai à la MJC Roguet sous le titre «La psychiatrie en question ! L'hôpital Marchant pour qui ? Le projet Caillavet».
- Le mercredi 16 mai à la MJC Empalot, le film «Agression» avec débats sur Psychiatrie et Libertés,
- Le jeudi 17 mai à la MJC Roguet
- Le vendredi 18 mai au Centre Culturel des Minimes.

L'assistance réduite n'enleva strictement rien à l'intérêt des débats, une trentaine de personnes en moyenne, et la passion autant que les précisions apportées permirent d'atteindre les minuit/1 heure sans qu'on s'en aperçut.

A cette occasion, nous avons diffusé TOUS les journaux de lutte contre la psychiatrie en notre possession.

En deux occasions, un psychiatre «modéré» fut présent, ce qui permit de juger pratiquement ce que dit la loi et ce que font les psychiatres et qui est fort éloigné. Mais comme ils disent si bien, en leur âme et conscience, ils sont bien «chargés» de la douleur des autres, pôvres psychiatres gentils, obéissant à leur chef, et ne faisant de mal à personne; c'est à se demander s'ils travaillent vraiment pour de l'argent !

Si certains personnes sont encore envoutées par le pouvoir et la «science» psy, la plupart croyons nous, surent voir de quel miel «social» se sucent les psychiatres.

Nous regrettons, comme indigne du travail qu'ils prétendent faire, l'absence presque totale des soignants de Marchant que nous avons averti service par service.

Cette absence volontaire, puisqu'il y avait quatre débats, montre, pour le moment, que le problème psychiatrie/travailleurs, psychiatrie/marginal, psychiatrie/répression, psychiatrie/libertés, psychiatrie/légalité, est refusé par les soignants et syndiqués (600) de l'H.P. public. Peut-être croient-ils plus efficaces de crier «Liberté» dans les meetings «européens» de la gauche, et de s'en foutre sur le lieu de leur travail !

Le fascicule spécial «PROJET CAILLAVET» a été tiré à 700 exemplaires en 16 pages et distribué gratuitement à cette occasion.

Le tract «LEGALISER L'ABUS» tiré à 5 000 ex. a été presque entièrement diffusé à ce jour sur Toulouse.

Tout cela nous a donné pas mal de travail, vous vous en doutez.

Les 26 et 27 mai, deux de nous sont allés à Paris pour participer à l'assemblée générale des groupes existants en France. Sur huit groupes potentiels ou existants, trois seulement étaient présents, ce qui a limité les échanges de façon importante (Paris, Rennes et Toulouse)

Nous devons dire ici aux autres groupes qu'il n'y a qu'une réunion par an, et que l'éloignement de Toulouse ne nous permet pas de prendre contact avec eux en dehors de cette occasion. Ce fut pour nous une déception.

Certes du positif est sorti de cet échange à la fois musclé et compréhensif; discussion approfondie des «objectifs réels», participation des psychiatisés aux groupes de lutte, moyens employés pour lutter contre l'arbitraire psy, allègement nécessaire de la «structure parisienne», prise en compte de la brochure médicaments par le GIA de Toulouse, pages ouvertes aux groupes dans «Psy en lutte», autonomie d'action des groupes, relations très variées avec les partis, les syndicats et autres groupes, relation de nos luttes avec d'autres, au plan socio-politique... sur toutes ces choses, le GIA Toulouse va réfléchir et proposer des solutions à la mesure de ses moyens.

Nous regrettons l'absence du CEEPP invité de façon formelle à cette réunion. Une première conclusion saute aux yeux des participants; étant donné le peu de groupes de lutte, ils ont tout intérêt à se serrer vachement les coudes, et à mettre de l'eau dans leur vin.

Ce fut la question posée par un soignant présent à cette réu, comment se fait-il que nous soyons si peu nombreux, alors que le boulot à faire est immense ! Par manque de temps, et aussi parce que cette question n'était pas à l'ordre du jour, elle ne put pas être abordée, et pourtant elle conditionne l'existence de tous les groupes GIA.

A nous d'y répondre en pratique ou par écrit.

GIA TOULOUSE

Brigitte Jacquot et Anne-Marie Thévenet ont bien voulu nous faire le compte rendu des points importants qu'elles avaient saisi dans le débat du 9 mai à la MJC Roguet. Nous vous le donnons en entier, en y ajoutant les quelques notes minimum nécessaire.

Brigitte Jacquot

Toulouse le 23 mai 79

J'ai eu l'occasion de participer aux dernières réunions sur la psychiatrie avec Anne-Marie Thévenet. Nous avons donc essayé de réunir nos notes sur le débat du 9 mai sur Marchant*.

Elles pourront peut-être être utiles pour «Mise à Pied» et le travail à venir.

Je joins également un chèque pour, entre autres, m'abonner au journal «Mise à Pied» pour un an. Est-ce qu'il est possible de le faire à partir du N°8 seulement?

Peut-être à un de ces jours, si on a l'occasion de faire du boulot ensemble.

CE QU'ON A PU RETENIR DE LA REUNION DU 9 MAI CONCERNANT L'H.P. MARCHANT.

Une vingtaine de participants, plus le GIA, plus 4 soignants plus un interne en psychiatrie*.

A l'H.P. Marchant, dans chaque service, le médecin chef est responsable de 200 malades environ*. Chaque interne en a à peu près 60 à sa charge. En fait le psychiatre ne peut connaître et suivre vraiment régulièrement chacun : la majorité de ces personnes ne reçoit ni soins, ni médicaments*, et pourtant demeure dans l'H.P. 10, 20, 30 ans.

Elles finissent par redouter leur libération, car elles sont en réalité totalement dépourvues de moyens d'existence propre* : problèmes financiers, de logement, de travail, et aussi de solitude.

Plus le temps passe et plus leur réinsertion est difficile.

Sur 800 à 1 000 internés environ*, l'H.P. Marchant compterait 12 placements d'office*. Ces personnes là subissent systématiquement* dès leur arrivée à un traitement, même si le médecin juge leur état satisfaisant et décide* leur sortie après une période d'observation.

Un motif très fréquent d'hospitalisation est «trouvé en état d'ivresse». Lorsque les gens se font ainsi remarquer sur la voie publique, la moitié d'entre eux sont amenés au Commissariat Central (rue du Rempart), et y passent la nuit. Le lendemain, selon leur comportement, on les relâche, ou bien on les interne à Marchant. L'autre moitié (des gens trouvés ivres) sont directement conduits à l'H.P. par le S.A.M.U., les pompiers ou autres.

Nombre de personnes ayant antérieurement subi une lobotomie sont dans un état catastrophique. En 1975*, cinq lobotomie étaient pratiquées chaque jour. (en France)*. A la même époque, le Dr Anduze (clinique des Cèdres) a donc pu déclarer qu'il en avait déjà pratiqué 3 000 (trois mille). Déclaration très officielle*.

Le plus grave c'est que les lobotomies sont toujours pratiquées, alors que l'on peut avec du recul, en mesurer, toutes les conséquences*. Au dire d'un soignant, on en a encore pratiqué une récemment à l'H.P. Marchant*.

Quant aux électrochocs, les médecins à Marchant disent : «Ça ne se pratique plus». Pourtant ils sont encore en réalité ordonné à outrance, en particulier dans les cas de dépressions. Sachez qu'une cure de sommeil n'est autre chose qu'une cure d'électrochocs*.

Nous remarquons qu'en fait, il existe dès le départ une énorme carence, au niveau de l'accueil, de l'écoute, des personnes arrivant en H.P. et surtout au niveau des moyens à mettre en œuvre pour les aider efficacement*.

La psychiatrie ne devrait pas seulement être dispensatrice de médicaments. Que veut dire exactement Psychothérapie pour les médecins de l'H.P. ?

(suivent des remarques sur l'organisation de la réunion elle-même, toutes intéressantes : respecter le plan de la réu prévu, la loi de 1838 et le projet Caillavet, l'animateur doit faire respecter les prises de parole, se présenter chacun par rapport à la psychiatrie, c'était bien que des soignants viennent, moyens concrets d'action, groupe de lutte, psychiatres, soignants... et, «ça nous semble important que les gens prennent l'habitude de réagir tout de suite là où ils sont»...

INFORMATION - DEBAT

HOPITAL MARCHANT

POUR QUI ?

NOTES DE MISE A PIED

MARCHANT.

Ex-hôpital psychiatrique, actuellement «hôpital spécialisé G. Marchant» - 31053 Toulouse Cedex - route d'Espagne - destination inchangée.

INTERNE EN PSYCHIATRIE

Stagiaire interné ou interne en psy préparant son CES de psy, exerçant depuis deux ans à Marchant et y ayant donc en pratique la position de médecin si ce n'est le diplôme et ayant de part sa pratique les coudées franches dans son service; ses réponses la plupart dilatoires et son refus des chiffres et de tout renseignement pratique nous confirme dans le secret absolu cher aux psychiatres.

MEDICAMENTS

Nous contestons ce fait, et rappelons le principe et la pratique de TOUS les psychiatres, liberté d'ordonner envers TOUS les malades les traitements qu'ils jugent «utiles».

ENVIRON, OFFICE, SYSTEMATIQUEMENT

Le refus de chiffres exacts en provenance de TOUTES LES PERSONNES travaillant en H.P. est caractéristique de l'atmosphère qui y règne, sur tous les sujets le silence est de rigueur; Françoise Guilbert «Liberté individuelle et hospitalisation des malades mentaux» soutenu par la faculté de Paris s'est vu refuser nombre de renseignements, et ceux fournis datent déjà de 1968; on connaît mieux les prisons que les H.P.; l'interne présent pouvait donner pour son service tous les chiffres détaillés, puisqu'il les a dans la tête, il refuse et dit toujours environ et sans dire où ! Il a dit par exemple que la majorité des «hospitalisés libres» étaient amenés de force à Marchant ! 60 ou 90% ? Ce mépris du débat public où l'on renseigne précisément est caractéristique de la position des psychiatres que nous rencontrons !

1975, FRANCE, CONSEQUENCES, MARCHANT

Se reporter au paragraphe précédent; le secret est ici encore mieux gardé; nous avons déjà quelques éléments; nous attendons patiemment d'en avoir d'autres pour faire un tableau approximatif, les morts ne reviennent pas !

EFFICACEMENT

Le dernier paragraphe de B, et de A.M. montrent leur ignorance complète de l'H.P. et dans un «bon mouvement» leur désir de l'améliorer. Accueil et écoute n'ont rien à voir avec le fait qu'on est amené à l'H.P. «de force». qu'on vous y «impose» le traitement, ce sont sur de tels points précis dans l'intérêt de TOUS LES PSYCHIATRISÉS que nous discutons et agissons.

LA PSYCHIATRIE EN QUESTION

ENCORE UNE ILLEGALITE A MARCHANT

Samedi 28 avril 1979 à 11h du matin
 19 personnes se présentaient à l'HOPITAL
 MARCHANT - service ESQUIROL - Dr BAYLE
 - médecin chef CARDE/GRANDMONTAGNE
 pour demander la SORTIE IMMEDIATE
 de SYLVIE X... retenue ILLEGALEMENT -
 CONTRE SA VOLONTE alors qu'elle est en
 PLACEMENT LIBRE

ce Dr BAYLE se défend très mal, sachant qu'il
 est l'AUTEUR DE L'ABUS et qu'il a en face de
 lui des personnes DECIDEES à rompre avec
 l'abus des psychiatres.

Il invoque d'abord la FAMILLE, dites-moi les
 antécédents familiaux ... REFUS puis... il
 demande qui sont les autres personnes, et à la
 réponse : nous sommes des amis, vous n'avez
 pas à savoir qui nous sommes, il veut nous faire
 sortir. Nous ne le suivons pas et lui indiquons
 que nous PORTONS PLAINTIE immédiatement
 à notre sortie de Marchant s'il ne relâche pas
 Sylvie immédiatement.

Il oublie, quel mépris des libertés, que Sylvie
 est majeure !

Après la FAMILLE, le SECRET MEDICAL,
 nous ne pouvons pas rester à cause de lui, gros
 rire, il oublie que ce fameux secret regarde
 Sylvie, et non pas lui....

Après avoir dit qu'on ne séquestrait
 personne à Marchant, ce qui prouve que
 BAYLE est un MENTEUR et de plus ignore son
 droit,

car Sylvie est INTERNEE ILLEGALEMENT,
 il appelle son supérieur, le Dr Carde/Grand-
 montagne au téléphone...

et voilà la suprême MENACE : j'appelle la
 police !

APPELEZ LA SI VOUS VOULEZ !

puis il s'énerve, il a un dernier réflexe de chef (il
 EST le chef ici !)

SORTEZ !

Nous le dévisageons sans lui obéir.

Il hésite vachement ... et puis dit : «Je suis prêt
 à la LACHER».

Quel mépris pour les gens cela est-il ? Quelle
 preuve que les psychiatres n'en font qu'à leur
 tête avec les personnes craintives, et que
 devant des personnes décidées, ils s'affolent et
 perdent les pédales !

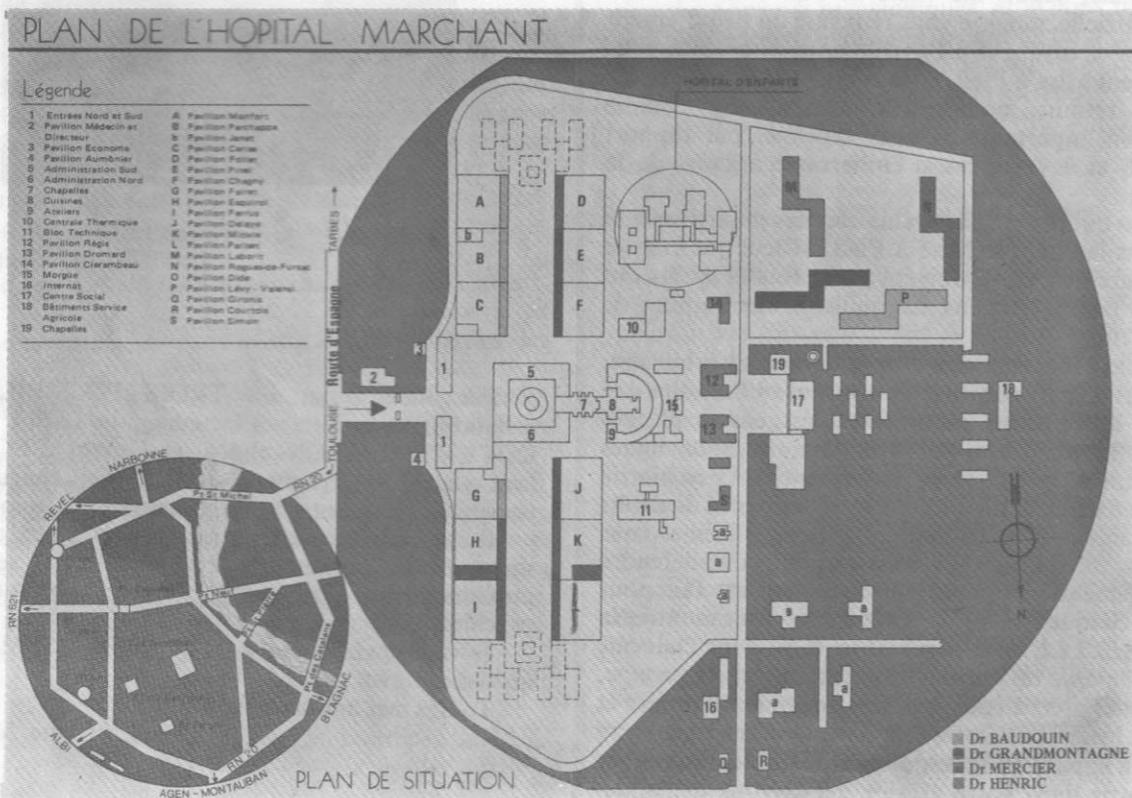
Nous consentons à ce qu'il cause seul à seul
 avec la famille pendant quelques minutes.

CINQ MINUTES APRES, NOUS ALLONS
 CHERCHER SYLVIE AU PAVILLON ESQUI-
 ROL !

Grâce à nous et à elle, décidés ensemble,
 (Il oubliera, lamentable médecin, ou trop
 affolé, de nous indiquer le traitement de Sylvie;
 nous l'avons redemandé et n'avons pas eu de
 réponse !

C'est ça le vrai rapport médecin-malade !)

GIA TOULOUSE



Cher ami,

Je me trouve domicilié à B... depuis l'an dernier, ayant trouvé un n°4 (de Mise à Pied) j'ai retrouvé votre adresse, je vous joins un mandat de ... je ne peux faire davantage car j'ai une situation difficile et je n'arrive pas à m'en sortir... de toute façon j'ai confiance, je dois voir prochainement mon avocat et j'espère qu'il va me sortir de ce mauvais pas. Vous allez vous rappeler de moi, vous étiez monté un certain soir chez moi, à cette époque j'habitais ... (B. m'avait écrit qu'il serait heureux de me voir, et nous avons parlé pendant une bonne heure des circonstances de son internement psychiatrique, il était affolé apparemment des conséquences de son internement et pratiquement sans ressources, il avait peur, une peur réelle...)

Veillez me dire en retour si vous avez expédié d'autres numéros à mon ancienne adresse car je n'ai rien reçu depuis ce n° 4. (nous avons dû lui envoyer un numéro à titre d'information et puis nous avons arrêté, sans nouvelles de lui).

Je serais heureux que vous réussissiez dans votre entreprise, il vous faudra beaucoup de persévérance (enfin un qui comprend !) pour y parvenir; j'espère que vous êtes bien secondés.

Je vous souhaite bon courage et réussite pour ce que vous avez entrepris.

Recevez, cher ami, mes respectueuses salutations.

B...

Cher ami,

Notre lettre adressée au 16 rue Pharon - GIA Toulouse est bien arrivée, malheureusement les travaux en cours dans le couloir de l'immeuble où est la boîte postale ont fait sauter celle-ci, et votre lettre a été recueillie par le restaurant du Pharaon qui nous l'a remise ces jours-ci.

Je connais, depuis ma visite de l'an dernier, votre situation difficile, aussi je vous remercie du peu d'argent que vous m'envoyez, et à l'avenir nous vous enverrons régulièrement Mise à Pied, et sans que vous ayez à payer plus. En retour, nous vous demandons, comme participation importante de vous exprimer par rapport au journal, et à votre cas si embarrassé à cause de la psychiatrie.

Les gens qui ont été en psychiatrie doivent arriver à se mettre dans la tête que Mise à Pied est leur journal, et que signature ou pas, ils doivent y dire tout ce qu'ils ont sur le cœur par rapport aux magouilles et aux horreurs de la psychiatrie.

Votre cas est exemplaire d'un internement arbitraire, et sans nous étendre sur les circonstances, il faut dire que la famille, les relations importantes des gens en place à Toulouse, la police, et le psychiatre, se sont ligüés volontairement pour vous enfermer en psychiatrie pendant deux ans, et profiter de votre «absence de droits civils de fait» pour vous enlever vos propriétés et vous mettre sous tutelle. Le GIA n'est pas fait pour défendre particulièrement les «possédants», mais il est fait pour intervenir chaque fois qu'il est nécessaire pour montrer la **fonction REELLE de la psychiatrie**. Il est donc clair que vu votre **manque de moyens** et **après accord du groupe**, nous sommes prêts à vous apporter une aide financière et un conseil légal, dans votre cas, dans la mesure où votre avocat fera apparaître la responsabilité de la police et de la psychiatrie dans votre affaire. Nous vous demande-

rons, comme pour Violette LAHOZ que nous soutenons, que vous vous engagiez de même et par la suite, une fois votre procès terminé, et si vous en tirez financièrement quelque chose, de nous aider par un versement conséquent à appuyer tous ceux qui ont un besoin, soit pour une action en justice contre la psychiatrie, soit pour des sommes minima les aidant à sortir de ses griffes.

Vous remarquerez que MISE A PIED a le courage et la clarté, à la différence de beaucoup de groupes de donner à ses lecteurs et à chaque numéro, le détail de ses finances sur le journal, l'aide au Fonds d'Aide Judiciaire, le Fonds d'Aide aux Psychiatisés et les frais du groupe :



ou Démocratie....

Par ailleurs par les TROIS POSSIBILITES de collaboration qu'ont ses lecteurs : la DIFFUSION, la DOCUMENTATION photo, et l'envoi d'ECRITS en tout genre concernant la psychiatrie, chacun a une possibilité de se sentir ou de se mettre dans le coup.

Il est évident que le journal prend à son compte la signature des personnes qui ne veulent pas se nommer publiquement. Conséquence très importante de la psychiatrie.

Je vous envoie ce jour les n° 5, 6 et 7 de Mise à Pied que vous n'avez pas.

Toutes mes amitiés et bon courage.

Etienne Larroque/Mise à Pied

GIA (je ne sais pas à qui m'adresser)

J'ai voulu rentrer en contact avec votre groupe, plusieurs fois, le jeudi soir à 21 heures, 29 rue des Polinaires, comme vous l'indiquez dans la revue «Mise à Pied», mais je n'ai jamais vu personne et d'ailleurs à quelle porte faut-il frapper ?

J'aimerais rencontrer des gens qui pratiquent des «thérapeuthiques» bio-énergétiques, savoir ce qu'ils en pensent ainsi que des cures psychanalytiques... Je vois actuellement un Monsieur qui s'occupe des maladies nerveuses, chez qui je vais causer de mes problèmes, souffrant de ce que l'on appelle en termes classiques «psychasténie». Enfin, je crois. En tous cas, ça se manifeste par des maux de tête permanents, des fatigues épuisantes constantes etc.. etc.. Y'a quelque chose qui ne va pas - inhibition, blocages, jusqu'où ça va aller ? Qui peut m'aider, comment peut-on guérir, car je me sens malade quelque part dans moi, mais je refuse d'être prise en charge, un jour peut-être, par l'institution psychiatrique. Y'a-t-il un moyen autre que les neuroleptiques, d'être enfin bien dans sa peau en paix avec soi-même, et avec les autres, en équilibre affectif.... J'ai du mal à comprendre... Je ne suis pas la seule, il faut en causer et se faire du bien ... peut-être.

Les réunions ont-elles toujours lieu le jeudi soir à 21h, 29 rue des Polinaires, à quel étage ?

A bientôt sans doute.

Hélène,

Effectivement, le N° 5 de Mise à Pied donnait le 29 rue des Polinaires comme lieu de réunion du GIA, c'était en octobre 78, et depuis cette date et jusqu'en mars 79 il ne s'est pas réuni. Pourquoi ? Parce que un tas de gens dans ton genre veulent bien «venir», demander «une aide quelconque», s'informer des «idées» et des «réponses» à certains problèmes,; mais quant à travailler de façon continue (ce que tu demandes), à être présent, à assurer des minimums d'activités, à faire des liens immédiats quand nécessaire, le prétexte d'être «mal dans sa peau» est l'excuse générale et habituelle.

Alors, tu vois, on n'en a que faire des gens «mal dans leur peau», des étudiants en psycho qui s'informent, sentent le vent et lâchent dès que la carrière se profile, des petits politiciens des petits groupes d'extrême-gauche dont la ligne débouche sur les nuages et qui ne se privent pas de magouiller avec fureur.

On en a rien à foutre d'une nana, que la première copine ou mec venu peut aider aussi bien que nous, et surtout que les médecins.

On ne fait pas de l'action et du conseil thérapeutiques.

On ne travaille pas dans la solution des merdes des gens.

On n'est pas là pour résoudre les contradictions sociales, et donc les tiennes. Mais si tu as quelque chose à dire, si tu penses que des gens ordinaires comme nous, ont autant de difficultés que toi, tu peux toujours venir voir. Mais surtout, je t'en prie, on en a marre de prendre les gens en charge; à la différence de beaucoup, on se charge de ce que l'on veut et pas d'autre chose, on n'a pas de missions, sauf celles que nous prenons ensemble.

L'asthénie et la bio-énergétique c'est tes oignons, pas les nôtres; si tu n'es pas grande, deviens-le.

GIA TOULOUSE

Réu comme indiqué sur le papier le 14 juin à la MJC Roguet.

EMEUTE A ST-ANNE et CONDITIONS DES PSYCHIATRISÉS

M. Thouillez Charles a été interné, au moins de 74 à 79 en hosto psychiatrique; doué d'une perspicacité remarquable dans ces conditions abominables, il a réussi avec fermeté et constance à éviter le pire pour lui et à s'imposer suivant les circonstances comme défenseur de l'intérêt de ses camarades.

Si notre information est bonne, il a été réellement «viré» de l'hosto psy parce qu'il y créait un consensus d'information, de renseignement vers l'extérieur et de lutte au coup par coup, difficilement supportable pour l'absolutisme et le secret psychiatriques. A noter que ses deux suppléants au titre de «délégués des malades» ont fait l'objet de renvoi et de mutation d'hosto à hosto.

Il nous paraît judicieux de demander aux syndicats de ces hôpitaux et aux travailleurs organisés en général, ce qu'ils pensent de cet été de choses !

Il est actuellement domicilié au 23, avenue Trudaine, 6^e étage cour, 75009 Paris où vous pouvez lui écrire; vous pouvez également le joindre en écrivant à Psychitrisés en Lutte, B.P. 447 04, 75161 Paris Cédex 04.

Cher Camarade, le 21.12.78

Voici à présent le texte sur les conditions de vie des malades mentaux.

Et je voudrais qu'il soit publié dans votre journal; voilà au petit matin, au réveil, le personnel soignant tire les vieux malades des lits, soit en leur donnant des coups de pied dans le ventre, soit en leur jetant de l'eau froide dans la figure; mais une chose horrible, si le vieux malade refuse de sortir de son lit à la suite de l'agressivité du personnel soignant, il tire le vieux malade jusqu'à la salle de bains, après vous connaissez la suite. Le plus horrible que j'ai vu de mes propres yeux, c'est l'application des soins; vous allez me dire les soins se font sur un lit. Eh bien vous allez pas me croire, le personnel soignant faisait les soins sur le sol, car ça va plus vite que de tourner un malade dans son lit, donc pour moi, ça me «révolte», et j'ai besoin de votre soutien pour publier toutes mes revendications, mais pourquoi que la société ne réagit pas auprès des malades; je sais que tout doit rester au secret dans les hôpitaux psychiatriques, et je vous donne toutes mes félicitations d'avoir créé un journal pour que la société soit au courant des conditions de vie des malades mentaux, si souvent rejettés par la société.

En vous remerciant... M. Thouillez Charles

EMEUTE A SAINTE-ANNE

Hiver 74, l'hôpital Ste-Anne dort encore sous un froid glacial qui sévissait alors à cette époque. Quand d'un pavillon «H 23» retentirent des bruits de vitres brisées. Que se passe-t-il ? Il est aux environs de 19h. Les bruits se font plus forts et répétés. Je suis interné dans ce pavillon et nos conditions de vie sont désastreuses. Pour le médecin-chef, nous sommes «des bouches inutiles à nourrir». Un verre de café, deux tartines et un morceau de beurre. Interdiction de fumer. Ceci n'est qu'un exemple de nourriture peu suffisante. Cela ne pouvait plus durer. Les médecins chefs étant vraiment hostiles à nos revendications. Nous devons agir seuls et donc l'émeute était la seule solution valable, ne craignant point le quartier fort.

Le personnel soignant, aux premiers bruits de la révolte est monté au second étage où nous étions pour nous donner carte blanche; ce dernier s'est montré très compréhensif envers nous, car ils n'appréciaient pas aussi

le «patron».

Nous avons fait sauter 191 carreaux, plus ceux de l'office général, plus la porte d'entrée fracturée, dehors, un car de la Sécurité nous attendait prêt à intervenir pour nous envoyer au quartier Fort. Un de mes camarades a prévenu le directeur, si nos camarades n'avaient pas regagné leurs chambres à minuit, il faisait signe à un camarade pour élargir l'émeute au pavillon des Femmes.

A la suite de l'émeute, le directeur a demandé des explications concernant les mobiles de cette révolte. Nous lui avons expliqué avec diplomatie ce qu'il en était, car nos conditions de vie étaient impossibles.

Il fit un rapport sur place, de la nourriture, et ensuite nous avons regagné nos chambres, ... respectives sans subir de sévices envers le personnel soignant.

Mais le lendemain matin, nous avons été ... confronté avec un surveillant-chef et le premier meneur était moi, Charles Thouillez, ainsi que mes camarades qui m'ont apporté leur soutien. Dans l'après-midi, je suis passé dans l'office; le surveillant m'a attrapé par derrière pour tenter de m'étrangler. J'ai eu à ce moment-là le réflexe de briser une bouteille d'eau par terre; à la suite de ce bruit, un de mes camarades est intervenu.



Suite à la lettre de l'interne de service constatant divers hématomes, celui-ci demanda qui avait pratiqué ces violences, c'était bien sûr le chef de pavillon «H 23».

Donc ce rapport est tombé à l'eau !

Pour les beaux yeux de Monsieur le Surveillant-chef!

Après cet incident, mes camarades et moi-même avons été soumis à des interrogatoires en passant devant plusieurs commissions où siégeait le Médecin Chef. Nous lui avons proclamé la vérité.

Au cours des jours suivants, je suis monté au premier étage pour aller chercher des couverts. Manque de chance! L'infirmier avait oublié de tirer le rideau noir dans la pièce où il y avait une personne âgée que plusieurs infirmiers passaient leurs nerfs sur lui en le violentant. J'ai couru jusqu'au rez-de-chaussée pour prévenir un ami qui n'avait pas connaissance de ce qui se passait au premier étage.

C'était absolument horrible ! Cette personne gisait par terre couverte de sang !

D'autre part, profitant de la faiblesse du malade, ces messieurs l'ont traîné comme un sac de linge sale jusqu'à la baignoire. Arrivé à cet endroit, ils l'ont immergé dans l'eau froide ! Dans les jours qui suivirent, ce malade décéda faute de soins et suite aux mauvais traitements qu'il avait reçus.

Bien sûr, cette histoire est restée étouffée dans les murs de l'hôpital que je considérai comme un ghetto. Venez voir, Madame Simone Veil ce qui se passe dans les hôpitaux dans ces conditions là.

Le manège de ces garde-chiourmes allait plus loin: par exemple, ils maquillaient les malades pour faire voir qu'ils mangeaient alors que la nourriture allait directement dans les WC. En ce qui concerne la boisson, si le malade âgé avait des difficultés pour boire, l'infirmier jetait le liquide en pleine figure en signe d'impatience. Ils procédaient de la même façon pour les fruits, etc..

D'autre part, ils arrachaient de la bouche des vieux leur cigarette, seul plaisir qu'ils avaient dans cet enfer.

Il me faut signaler que c'était le personnel de couleur qui était le plus respectueux envers les personnes du 3^e âge. Quant aux Français, ils perpétrèrent des actes de violence impensables. Si le malade âgé était agressif suite au retrait de la cigarette, les infirmiers lui brûlaient le bout des doigts ! Ce qui provoquait souffletes et escarres ! Bien sûr, pour compléter les supplices «nazis», ils attachaient les malades incontinents et les laissaient dans l'urine des heures entières.

Avec une autorisation spéciale du médecin-chef, me permettant de circuler librement dans le bloc chirurgical, je pouvais aller voir les malades pour leur rendre visite. C'est là que j'ai vu un vieux sous perfusion se faisant «triturer» les veines par le personnel soignant guère compétent. L'interne de service a supprimé la perfusion et a fait appel au responsable du bloc pour lui signaler que ce genre de soins n'était pas dignes de personnes soi-disant qualifiées: les trois infirmiers étaient repartis dans leurs sections.

Voici un exemple dans la section du docteur où les infirmiers nettoyaient les toilettes et faisaient fonction d'aides-soignants, tout ceci suite aux réclamations de l'interne en chirurgie.

Après cet incident, je suis allé au pavillon «H 23» et je suis allé voir l'infirmier pour lui expliquer ce que j'ai vu au bloc chirurgical. Ensuite j'ai repris mes activités chez les ...

Un infirmier qui me l'arracha des mains pour le jeter dans les WC. Cet acte n'était certes pas sans mobile. Car le personnel touche une prime de décès ! Ainsi cet infirmier avait trouvé ce moyen comme efficace...

J'attendais donc la relève du personnel pour distribuer les aliments de fortune que j'aurais à ma disposition car les infirmiers de couleur se montraient fort compréhensifs auprès des malades, et ces derniers mentionnaient sur le cahier de consignes l'attitude très incorrecte de leur collègue du matin.

Bientôt la suite

M. THOUILLET Charles

L'HOSPITALISATION LIBRE EN HOPITAL
PSYCHIATRIQUE : UNE VERITABLE
SEQUESTRATION

Dans la nuit du 12 au 13 février 1977, à la suite d'une crise d'angoisse, j'ai fait appel au médecin de garde de mon quartier afin qu'il me fasse une piqure de tranquilisant. Etant en traitement, ce médecin m'a demandé si j'acceptais de faire cette piqure en milieu hospitalier. Je lui ai signalé que j'avais été soignée à l'hôpital de Villejuif pour un état dépressif. Je me suis donc rendue à l'hôpital psychiatrique de Villejuif après que ce médecin eut téléphoné pour demander que je sorte quelques heures après l'injection de la piqure et après qu'il ait rédigé une lettre en ce sens pour l'interne de garde de Villejuif.

Arrivée à l'hôpital à 4h 15 du matin, j'ai vu l'interne de garde qui n'a pas jugé utile de faire cette piqure de tranquilisant. *J'ai été admise en hébergement* pour la nuit, donc en hospitalisation libre. Or, à mon réveil, j'ai dû subir insultes grossières, menaces, confiscation de mes affaires personnelles (argent, chéquier, carte de paiement, papiers d'identité, clés, etc...) par 4 gardiennes dans l'après-midi du 13 février 1977 du service III - pavillon 3 de l'hôpital Villejuif. J'ai été privée de nourriture et de boisson, puis enfermée à clé dans ma chambre avec interdiction de téléphoner à mes enfants mineurs, seuls à la maison et sans argent. Ayant fait savoir que je témoignerai à ma sortie, les 4 gardiennes se sont jetées sur moi et m'ont cognée à coups de pieds, en me tirant par les cheveux. La chef, avec son «air de cul pincé», ricanant de plus belle est allée chercher un verre contenant un breuvage en me donnant l'ordre de l'avalier. J'ai refusé de le boire en signalant que j'étais sous traitement et que je demandais à voir un médecin. La chef, éclatant de rire, repartit quelques secondes. Je continuais à recevoir des coups. Je reçus une piqure de force de neuroleptique en plusieurs temps car les autres gardiennes cognaient toujours. Elles m'ont fait tomber et ont continué à me tabasser en me cognant la tête par terre. Elles sont reparties me laissant inerte sur le sol, dans l'impossibilité de me relever du fait des coups que j'avais recus et paralysée par la piqure de drogue.

3 jours après, des amis venus en visite, m'ont aidée à m'enfuir, le 16 février après-midi en utilisant un bon de téléphone que venait de me remettre le médecin assistant, non sans réticence. Ce bon de téléphone leur permit de se faire ouvrir les 4 portes fermées à clé qui m'interdisaient même l'accès au parc de l'hôpital, mais il leur fallut menacer d'un recours éventuel pour l'utiliser, car les infirmières prétendaient qu'en l'absence du médecin, un tel bon d'accès à la cabine téléphonique du parc de l'hôpital n'était pas valable.

Dès ma sortie de l'hôpital, j'ai fait constater les traces des sévices par deux médecins.

J'ai déposé plainte contre X, auprès du Doyen des Juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Paris avec constitution de partie civile, pour séquestration et coups et blessures.

J'ai décidé d'étendre ma plainte et de dénoncer mes internements et traitements antérieurs dans le service III - pavillon 3 de l'hôpital psychiatrique de Villejuif, traitements tous aussi illégaux et arbitraires.

Si aujourd'hui j'ai pu rompre avec cette médecine répressive, c'est parce que j'ai décidé de refuser d'avalier désormais leurs drogues nocives. J'ai pu ainsi retrouver mon autonomie pour pouvoir, maintenant dénoncer mes séquestrations et traitements barbares.

Ma plainte fut introduite le 18 mars 1977. Les chefs d'inculpation étaient clairs : *Séquestration et coups et blessures*.

1 — *SEQUESTRATION* - J'ai été internée près de 4 jours en service fermé. 4 portes constamment verrouillées me séparaient de l'air libre en plus de la grille d'entrée de l'hôpital.

Le médecin de garde de mon quartier qui avait proposé un hébergement hospitalier de quelques heures par mesure de précaution pour me faire administrer, sur ma demande, une piqure de tranquilisant, témoignait par un nouveau certificat en date du 2 mars 1977, qu'il ne m'avait adressé à l'hôpital que pour quelques heures.

— Les trois amis qui, avertis par mes enfants mineurs, restés seuls à la maison, témoignaient des conditions de ma séquestration, des pressions et du statagème qu'ils ont dû utiliser pour m'aider à m'enfuir du pavillon où j'étais enfermée à clé et où je dus laisser toutes mes affaires. La surveillante leur avait même dit qu'une permission me serait peut-être accordée pour le week-end prochain alors que j'étais administrativement parlant en «hospitalisation libre».

En effet, aucun placement dit «volontaire» conforme à l'article L 333 du Code de la Santé Publique qui aurait dû légalement justifier un internement contre mon gré, n'avait été pris.

2 — *LES COUPS ET BLESSURES*

Deux médecins, dès le 16 février 1977 attestaient des nombreux hématomes qui couvraient mon corps.

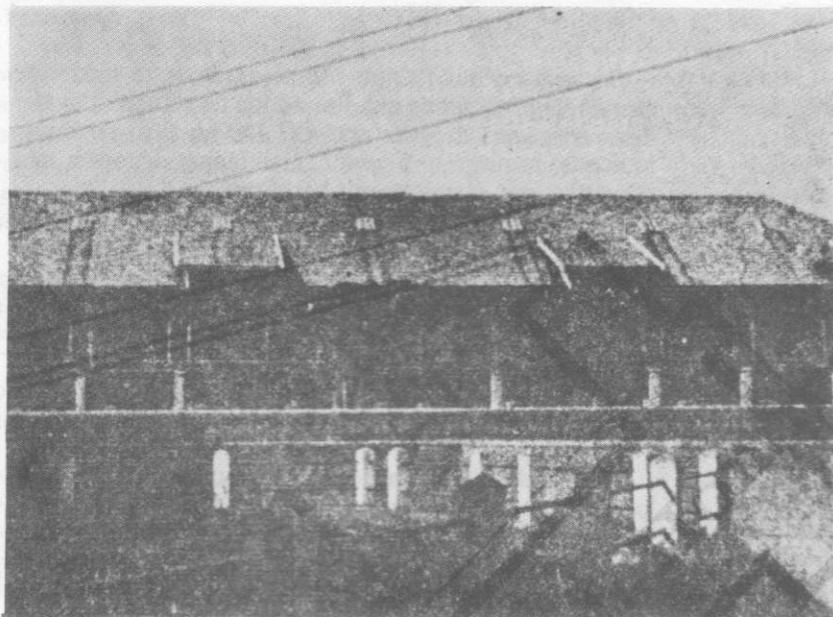
Mes trois amis, dont le témoignage attestait de l'état dans lequel ils m'avaient trouvée à l'intérieur de l'hôpital et des traces de coups qu'ils avaient pu constater alors que j'étais encore à l'hôpital..

Tels étaient les faits et les premières pièces jointes au dossier d'instruction. L'illégalité de l'internement ne faisait aucun doute. La séquestration était patente. Mais la justice a ses méthodes pour embrouiller ce qui gêne.

Dès la constitution de la partie civile, deux dossiers d'instruction furent ouverts et deux juges différents nommés et l'on ne parvenait plus à savoir qui instruisait la séquestration et qui les coups et blessures. De nombreux mois passèrent en demandes réitérées pour qu'il n'y ait qu'un seul dossier et qu'un seul juge d'instruction.

En novembre 1977, Monsieur le Juge d'Instruction Moréchand était enfin seul chargé d'instruire. Mais instruire quoi ? Les coups et blessures ? La séquestration les deux ? On ne le saura jamais officiellement.

Le premier souci du juge fut de me convoquer à une expertise en service de neuro-chirurgie de l'hôpital psychiatrique St-Anne !... Sur ma protestation et celle de mon avocat, d'autres convocations me furent adressées dans divers cabinets d'experts puis à l'Institut Médico-légal mais toujours sans préciser l'objet et 8 demandes d'expertises non motivées me parviendront ainsi. Etait-ce pour les coups et blessures ou pour diagnostiquer mon éventuelle folie ? occultant l'illégalité des mesures d'internement dont j'avais été l'objet. Jamais aucune réponse ne me sera apportée.



Hôpital Départemental de
Villejuif

NOTE DE SERVICE

Le second souci du juge d'instruction fut d'auditionner quelques infirmières du service où je fus sequestrée. Jamais aucune confrontation n'eût cependant lieu. Jamais les trois personnes qui m'aidèrent à m'enfuir ne furent convoquées. Jamais les deux médecins qui avaient constaté les traces de sévices dont j'étais couverte ne furent entendus. Jamais le médecin de SOS médecin qui m'avait adressé pour quelques heures à l'hôpital ne fut entendu.

Le 12 Décembre 1978, un nouveau couperet tombait. Sans motiver sa décision, le juge d'instruction prononçait un non-lieu concernant le seul chef d'accusation de coups et blessures....

Dès le lendemain, j'interjetais appel de cette décision. Sur la remarque de mon avocat que ce non-lieu ne se prononçait pas au sujet de la séquestration, le juge d'instruction lui fait parvenir une copie de mon ordonnance précisant cette fois que le non lieu concernait non seulement les coups et blessures, mais également la séquestration. Aucune instruction sur la séquestration n'avait cependant eu lieu.

La Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel de Paris siègera le 4 mai 1979 et statuera sur l'appel que j'ai interjeté contre cette ordonnance de non lieu.

Par cette procédure, je tiens, avec le soutien du Groupe Information Asiles, à dénoncer le broyage que tant de femmes subissent. Je tiens à dénoncer le rôle que la psychiatrie et la justice elle-même jouent pour soumettre les femmes, les empêcher de protester et de se révolter contre le rôle qui leur est également assigné. Me laissera-t-on le dire, l'exprimer ou bien, après la camisole chimique, l'enfermement psychiatrique tentera-t-on, par la confirmation de ce non-lieu, de m'imposer silence, soumission et résignation en me baillonnant à nouveau ?

Nelly FERGA

Par suite de poursuites judiciaires dont sont l'objet des directeurs d'hôpitaux et des différentes procédures en cours (affaires FERGA et LEDEZ), j'attire votre attention sur l'application stricte de la loi de 1838.

Aussi je vous demande de cesser toute pratique qui consiste à éviter certaines difficultés d'admission de malades en placement volontaire en utilisant la procédure d'urgence prévue par l'article L 333, 2^e alinéa 3 du Code de la Santé Publique.

D'ailleurs, l'octroi de la dispense d'un certificat médical est subordonné à une décision favorable du chef de l'établissement.

Cette procédure doit être considérée actuellement comme tout à fait exceptionnelle, vu l'évolution de la jurisprudence.

Il en est de même pour ce que l'on appelle à Villejuif, le placement volontaire direct, survivance d'un particularisme de la Préfecture de la Seine et non prévu par les textes. Si cette procédure est faite presque toujours dans l'intérêt du malade, elle peut donner lieu quand même à l'ouverture d'une action en justice (séquestration arbitraire, affaire Mme LEDEZ) car je rappelle que tout changement du régime d'hospitalisation libre en placement volontaire ne peut avoir lieu sans qu'interviennent toutes les formalités protectrices de la liberté prévues par la loi du 30 juin 1838.

Tout placement volontaire est subordonné à :

1 — une demande d'admission écrite et signée par un parent, ami ou voisin du malade et en général, par toute personne qui prend intérêt au malade et qui agit pour son bien.

2 — un certificat médical datant de moins de 15 jours constatant l'état mental de la personne à placer et indiquant les particularités de sa maladie (article 333, alinéa 2 du Code de la Santé Publique).

En aucun cas, ce certificat ne doit être établi par un médecin attaché à l'Etablissement.

Le Directeur

LES VIEUX

Les Maisons de Retraite La Geriatrie Les "chroniques"



LES CAMPS DE VIEILLARDS EN FRANCE *par Marc LOSSON*

Depuis trois années, j'exerce la profession (douloureuse) de directeur de maison de retraite. Depuis trois années, j'observe, je crie en silence, j'accumule les choses à dire, à hurler, tant il y a violence, génocide dans le processus social d'enfermement des vieux en hospice ou maison de retraite. J'ai besoin de témoigner de mon expérience, petite expérience «au ras du sol», expérience du quotidien : depuis trois années, je passe plus de dix heures par jour avec des vieux, hébergés involontaires en maison de retraite, dix heures par jour, cela fait environ dix mille heures d'observation, de petites joies, de peines, de chocs affectifs irréparables, de grande peur, dix mille heures depuis trois années pour tenter, de façon illusoire, de grignoter la solitude totale qui enveloppe de façon inexorable, l'univers clos de la maison de retraite. Je gère, avec une lucidité angoissée, les fins de vie défaillante, celles que plus personne ne veut assumer, dans son petit environnement quotidien.

Je voudrais tout d'abord parler de la politique d'humanisation : les déclarations officielles, les investissements sociaux entrepris ont tendance à éclipser la réalité. L'hospice existe toujours en France, même avec ses boîtes de plâtre, avec le rotin et le tricot, même quand il change d'étiquette pour devenir une maison de cure médicale, sortie de la corbeille, sans imagination, de la technocratie gérontologique. L'hospice demeure ce qu'il est, de par sa nature même, un camp de vieux, un camp de la mort à petit feu, le camp de concentration de la vieillesse.

Il y a rassemblement, entassement démentiel de vies, comme dans tous les camps. Rassemblement insupportable dans l'attente d'une évacuation définitive au compte-gouttes. Directeur-animateur d'une structure d'hébergement de petite dimension (80 lits) j'ai tenté en vain de donner une âme (animer) à une maison-ghetto. Seule l'ivresse de l'activisme «animatif» permet de subsister, de faire semblant. J'ai acquis la conviction que l'on ne peut faire un travail social positif dans de telles structures d'hébergement. La concentration excessive des âges est un obstacle total. Or, il faut noter que toutes les grandes villes de France construisent des établissements pour «semi-valides» de 100 à 140 lits, que les petites communes s'équipent en structures d'hébergement tout aussi ségrégatives : la prolifération inquiétante des foyers-logements en est une illustration.

Non seulement l'hospice est un lieu d'entassement de vies, mais, comme tous les camps, c'est un lieu de torture, de torture propre, normalisée, aseptisée, silencieuse. Le mot torture va certainement choquer beaucoup de gens. Mais il faut savoir ce qu'est la vie d'une personne à l'hospice, l'état de solitude totale dans laquelle se trouve cette personne. Installé (parqué) dans un dortoir de lits à ridelles ou dans un box de 10 mètres carrés, avec une valise et une armoire cadenassée pour tout passé, le vieux de l'hospice n'a plus rien à attendre de personne, il ne recevra plus rien sinon des soins attentifs, des sobriquets de pépé ou de mémé, des tisanes et des goûters sucrés. L'horizon s'arrête là ... à chacun son océan. Le paquet mort-vivant est sur les rails, il ne gênera plus personne à l'extérieur de l'Institution. Les professionnels de la vieillesse rendent un immense service au pays en assurant une évacuation hygiénique, efficace de la grande vieillesse en mal de vivre dans le quotidien hyper industrialisé et urbanisé.

L'hospice rappelle le camp de concentration pour une troisième raison : depuis 1946, des dizaines de milliers de vieilles personnes sont mortes, ravagées de solitude, dans les hospices des portes de nos villes, des milliers encore vont mourir dans ces conditions cette année et les années à venir. Les Français le savent-ils, veulent-ils le savoir ?

Effectivement, ce n'est pas croyable. La majorité des Français ignorent confortablement la condition de vie des vieux à l'hospice. Le peu de gens qui connaissent parfaitement cette situation se taisent. Parmi eux, on trouve d'abord les parents des vieux « placés ». Ils se taisent, effarés vraisemblablement de ce qu'ils voient, mais trop contents d'avoir trouvé une place pour leur vieux parent. Les vrais coupables sont les détenteurs du pouvoir gérontologique, ceux qui informent la nation, travaillent depuis des années au maintien des structures en place, ceux qui ont le pouvoir d'« humaniser » à petite dose, à coup de faux semblants.

Il faut savoir que les quatre cinquièmes des entrants en maison de retraite sont « placés » par un membre de leur famille, un ami, un voisin, une assistante sociale. Ce sont donc habituellement des adultes actifs qui choisissent de mettre en « conserve » une vieille personne devenue socialement gênante pour son propre entourage. « Elle ne peut plus rester seule », disent-ils. En fait, cette personne n'était pas seule, elle vivait dans un environnement qui la rejette le plus souvent inconsciemment, ou par la facilité, ou par lâcheté. Qui ne connaît l'ampleur des demandes d'admission ? Je reçois en moyenne mille demandes d'admissions par an pour une structure de quatre vingt lits. Trois demandes par jour.

A certaines périodes de l'année, le nombre de demandes journalières peut atteindre une proportion inimaginable (avant les vacances d'été et avant l'hiver). Chacune de ces demandes concerne effectivement une situation sociale insoluble. Le « nous ne pouvons pas faire autrement » est l'argument essentiel avancé par les enfants ou les petits-enfants des vieux placés. Il veut dire : compte tenu d'une situation professionnelle, familiale, de logement donnée, nous sommes dans l'impossibilité totale de prendre en charge notre vieux parent. Et c'est vrai dans la plupart des cas.

La maison de retraite, tout comme l'hospice est un choix imposé aux vieilles personnes, choix dont l'efficacité économique n'est plus à démontrer, un choix de plus en plus généralisé au niveau des comportements des ménages français qui ont préféré, à titre d'exemple des mètres carrés d'habitation réservés à la voiture automobile plutôt que de consacrer quelques mètres carrés de logement pour une chambre à un vieux parent. C'est un choix de société.

La croissance économique, que nous avons souhaitée et pour laquelle nous œuvrons exclut totalement les vieux, en raison de la mobilité sociale extrême, de la vitesse sociale de plus en plus grande et de la concentration excessive des espaces et des temps quotidiens. Vivre avec de très vieilles personnes, intégrées « corps et âmes » à nos pratiques quotidiennes, remettrait en question de façon fondamentale nos choix collectifs. La prolifération des camps de vieux nous permet de ne pas remettre en cause ces choix.

Tant mieux, mais attention, un adulte actif aujourd'hui deviendra peut-être aussi un jour une vieille personne, il subira la même mise à l'écart. Puisse-t-il, pendant ses loisirs d'actif, visiter quelques maisons de retraite pour savoir où son bateau de vie ira s'échouer inexorablement.

paru dans Le Monde

LES VIEUX, « COBAYES » de la Médecine, ou les Services « modernes » de GERIATRIE

Il n'y a pas si longtemps, il était courant de décrire les VIEUX (nouvellement convertis au rang glorieux de 3^e âge électoral) comme séniles, cérébralement ramollis, impotents, gâteux, illuminés ou détestables... Cela ne portait pas à conséquence; certaines familles pouvaient les garder avec respect et affection en reconnaissance du passé, certains vieux avaient des voisins tout près, d'autres, coincés par leurs « conditions de vie » sociale, celle de la famille, ou rejetés par les familles tout simplement se retrouvaient à l'hospice. Chaque canton en France avait un hospice. C'était des fois pas si mal, tel l'hospice de Verdun sur Garonne, où une grand'tante à moi, infirmière et vieille à la fois, Henriette Bergé, « exerça » ces deux rôles avec présence, justice et sans compromission aucune; sa mort fut une merveille, et elle fut naturelle. C'est une sainte et tout le monde le dit, et c'est vrai; car elle possédait sa vie sans crainte aucune, et obligeait les autres à se la réapproprier envers et contre tous.

Mais la médecine AVANCÉE a décidé que les VIEUX AUSSI lui appartenaient en tant que chose, terrain d'expérience, produit national brut, prolongement de la vie quoi qu'il advienne (« sauvez-les ! laissez-les vivre ! respirez !... ») et bien entendu, sans en référer aux principaux intéressés, les VIEUX (sauf à leur crainte de mourir sans médecin !).

La GERIATRIE* est donc un terrain « pourri » où le sentiment de finition des VIEUX se heurte en permanence à l'agressivité médicale. La mort plane, ou le sentiment de la fin inéluctable, plus ou moins acceptée et comprise par vieux et famille, mais rejeté effrontément (sous quel prétexte ?) par l'ambition médicale. S'étant emparés (illégal, n'est-ce pas quant aux gestes et aux raisons) du pouvoir quasi absolu d'engager n'importe quelle technique médicale agressive, les médecins se prétendent chargés (par qui ? par quoi ?) de prolonger de quelques mois, jours ou heures une vie qui ne leur appartient pas, et dont ils ne soupçonnent rien. Ils s'en gardent bien d'ailleurs, protégés par leur examen « général » et leur bilan systématique qu'ils imposent à outrance, et sans raison aucune, sauf la leur. Ces primaires sortis de facultés sclérosées paniquent devant la mort des autres, et encore plus devant la leur*.

A la vue du corps qui s'épuise naturellement, et qui se rend à la raison de la disparition prochaine, ils se plongent dans leur « nosographie », leurs chiffres souvent faux, leurs consultations hâtives et leurs examens inutiles (pensez aux vieilles bagnoles qui rendent l'âme par tous les bouts).

Ils causent de tout sauf du désir du vieux, ils demandent tout sauf ce qu'il voudrait réellement. C'est bien à ce stade que nous parlons d'agressivité médicale, d'abus thérapeutique, d'abus de pouvoir, d'illégalité flagrante contre la personne.

Ces grands et petits primaires, sortis de la fac de médecine de Toulouse, et y exerçant, se précipitent* sur les bouteilles (perfusions / transfusions), jouent des tuyaux (gastrique, nasal, rectal, vésical, bronchique...), comme l'on jouait jadis des saignées et des purgations, et avec le même autoritarisme prétentieux. Ils y ont ajouté la blouse blanche et des multiples gadgets.

Ils se réfugient dans leurs gestes (qu'ils imposent)

Ils ont peur (statistiques et avancement)

Le folklore médical n'apporte rien, que de triste et de coûteux, à la fin de sa propre vie.

Préférez-vous mourir perfusé ou chez vous ?

Rassurés par des gestes pour la plupart inutiles, et de toutes façons coûteux*, ces médecins se targuent de défendre la vie, sans rien demander à ceux dont c'est la vie propre.

Ils s'affolent dès que quelqu'un s'engage sur le sentier du repos.

Ce sont des enfants abusivement payés pour faire des gestes et dire des mots sans aucun rapport avec la vie et la mort.

Voyez-les au lit des vieux, radotants, hallucinants, exigeants, refusants, désespérants, mutiques, délirants, ils baisent et se couvrent des mille termes de leur nosographie (ah, si elle n'existait pas !) pour masquer leur incapacité à faire face à la situation réelle.

Quel vieux ne regimberait pas, qu'il ait son bon sens ou non, devant un lit neutre, une chambre neutre, un voisin non désiré, la présence tourbillonnante de trente personnes qui les bousculent dans tous les sens et à toute heure ! Menu obligatoire, cuisine fichée, horaire imposé, questions harassantes, et la solitude, le secret, l'inconnu...

Certains se regimbent plus franchement et refusent carrément d'admettre ce carcan médical, et toujours en termes soigneusement «étiquetés» médicaux; un tel déprime, une telle s'oppose, un tel délire, un tel se bloque, un tel est anorexique...

C'est alors qu'intervient le PSYCHIATRE

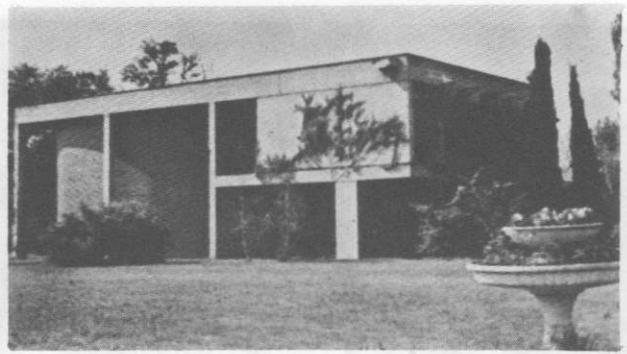
Vous avez bien remarqué que c'est à la demande d'un médecin quelconque qu'intervient le psychiatre; car on lui marque bien sur une feuille les personnes posant des «problèmes»; nos médecins sont si forts qu'en face d'une situation tout à fait normale, ils baissent les bras et font appel (contre bon argent) à la médecine la plus douteuse qui soit : la psychiatrie.

Il faut avoir lu, réécrit par un psychiatre, l'interprétation d'une personne qui refuse de manger, parce que tout le monde la laisse tomber et qu'il lui vaut mieux mourir, pour voir à quel point le langage spécialisé peut se déconnecter de la réalité. Aucun mot apparemment n'y est compréhensible pour personne, sauf pour l'impétrant aux honoraires (50F, 70F ?); ressorti d'une conversation somme toute banale avec un malade quelconque, celui-ci se voit affublé de mots dont il rejeterait tout s'il les voyait : déliré confusionnel, opposition infantile, psychose s'aggravant sur terrain prédisposé, ... tout vieux que nous avons vu saisi par un psychiatre est un «malade» en état d'être traité.

La médecine, nous vous le répétons, ce sont des proies à saisir, partout où elles sont, et le psychiatre en est l'illusionniste le plus habile parce qu'incontrôlable.

Le psychiatre apporte, la plupart du temps ce que la démission des précédents et son propre passage lui commandent de faire : DES MEDICAMENTS PSYCHOTROPES*. Il lui faut justifier de sa science par de la poudre à avaler; il lui faut ainsi dire merci à son médecin chef qui l'autorise à se faire quelque fric chez lui; le but apparemment médical, n'étant au fond que le calme d'un service moderne, ou les tensions des VIEUX doivent s'essuyer au paillason médical avant que de s'exprimer. Ainsi, 30% à 80% des malades ont droit à quelque chose de reconfortant et qui est le médicament pour oublier et se bien tenir; il faut dire que les médecins débutants relayent le psychiatre, et s'essayent ainsi à la drogue sociale; alors nullité, fantaisie, contre-indication et aberrations foisonnent, sinon perlin pin pin, mais qu'importe, ce sont des VIEUX.

C'est ainsi que l'on fait l'éducation médicale du peuple, et que l'on institue la dépendance de la drogue (oh ! pardon !).



Anafranil, Haldol faible, Valium, Melleril, Tercian, Sédalande, Equanil, Allival, Tranxène, Mogadon, Seresta... Artane quelques fois, et pas toujours et sans observation sérieuse... et diarrhée, et maux d'estomac, et constipation et chute et somnolence... partagés entre le tassage artificiel et l'ergothérapie volontariste, les vieux sont tombés entre les mains d'équipes de «spécialistes» hospitaliers dont le sourire est la carte de visite. Ils en sont la matière première au sens économique du mot. La médecine mécaniste et prétentieuse actuelle interdit aux vieux de finir au calme et chez eux : la loi BOULIN l'a lancé dans le rendement, alors allons-y !

Mais des «rebelles» il y en a; des vieux avec un potentiel de réaction remarquable. J'en ai vu un qui avait «tétanisé» ses machoires pour ne pas manger, et puis ses membres, et qui a mis deux mois à mourir, le refus strict devant tout NOTRE appareil médical ! Ceux-là ne peuvent avoir que des psychoses, celui qui veut partir est un «fugueur», celui qui a des douleurs «fixées» est un «simulateur», celui qui parle seul et en travers est un «délirant», celui que ne veut pas manger est un «anorexique», celui qui sonne la nuit est «infernale», celui qui a des restes de sexualité est un «dépravé».

Pitoyable médecine, qui ne prévenant pas, créant les conditions même de l'angoisse absolue pour le VIEUX, se permet de juger l'aberration qu'elle crée et de s'en décharger sur le psychiatre.

Ainsi, à peu près chaque mois, un vieux «rebelle» part pour les oubliettes de la psychiatrie, abandonné de tous et pour le reste de ses jours; quelques larmes hypocrites sont bien versées, elles ne seront rien à côté de celles du vieux; comme si les médecins ne votaient pas, comme s'ils n'imposaient pas le ghetto de couches de plus en plus nombreuses de la population !

Placement «libre» comme de bien entendu, et sans l'accord de l'intéressé.

En fait d'arbitraire et d'illégalité toutes les médecines se valent !

Les lits pour les vieux, les lits pour les délirants, rappelez-vous tous, vous y arriverez, et vos petits-fils et filles vous enfermeront pour se débarrasser de vous, vous aurez une «démence sénile», vous irez chez les successeurs de Gayral, Grandmontagne, Henric, Mercié, de Baudoin dans les quartiers «chroniques» de Marchant, ou dans les hôpitaux périphériques Revel, Auch, Pamiers... et là, dans l'indifférence et l'écoeurement, attaché ou non, perfusé ou non, conscient ou non, vous mourrez dans votre merde ! Car le médecin s'en fout !

Service de Gériatrie du Professeur Albarède
Casselardit - C.H.R. Toulouse
Médecins : Girard, Pous, Bocquet, Lafont
Médecins psychiatres visiteurs : Micas et Cabal

Par Etienne LARROQUE



Les "Chroniques" MARCHANT

Eh oui !

* **Gériatrie** : mot savant à racine grecque adopté par la médecine parce qu'obscur, il s'applique aux endroits où un médecin généralement en blouse blanche peut ordonner à un vieux de se déshabiller et de se coucher sans que celui-ci y trouve à redire.

* Le Pr **Albarède** pas tellement assuré sur le problème de la mort et de l'abus thérapeutique (tiens serait-il mal formé) a cru devoir faire venir un psychiatre de Genève pour aborder ces sujets devant le service; il avait vraiment l'air mal à l'aise. A une enquête faite par une élève infirmière sur le problème de la mort en pratique, le Dr **Lafont** a répondu que le sujet ne l'intéressait pas !

* **Psychotropes** : médicaments dont l'effet est de changer le comportement des gens, du sirop pour faire dormir l'enfant à la perf. comateuse.

* **se précipitent** : il faut évidemment moduler cette «panique» médicale, cette accumulation de gestes dont la somme est en rapport avec la propre tranquillité du médecin; plus des trois quarts des soignants demandent et essayent que le malade meure tranquille; il est plus facile d'«éviter» le médecin la nuit que le jour; plus le médecin est âgé, plus il répugne à intervenir; mais on ne peut éviter la «transe» d'intervention de certains, après tout, on est ou on n'est pas C.H.U. et «sa formation», «son expérience», ses «cours», son «habileté», tout ça s'apprend sur nos cobayes, les VIEUX.

* **coûteux** : ce sont les médecins, surtout hospitaliers, qui imposent les coûts de la médecine (ils se réfugient derrière la «demande» qu'ils s'acharnent eux-mêmes à créer : «voyez votre médecin!»). Les médecins sont les seuls spécialistes en France actuellement à qui on ne refuse pas de payer les «actes» coûteux les plus aberrants. Sous prétexte qu'ils sont «chargés» de la vie des autres (les pauvres cons), grâce aux subtilités administratives, aux oppositions de personnes, à la connerie générale à leur égard, ils peuvent «éprouver» les caisses publiques en leur faveur, et avec grand avantage pour eux. Le dernier exemple est l'emploi du «scanner» (1 examen entre 3 000 F et 5 000 F) qu'il faut soi-disant «rentabiliser» et qu'ils ont pleuré pour avoir. Sur 50 examens au scanner observés, résultat: confirmation de l'état clinique observé. Bravo ! Qui paye ? Qui empêche ? Tout le reste de l'abus du système médical qui dépense au lieu de soigner, nous attendons qu'on nous écrive, il y en a tant déjà.

* **chroniques**, encore un mot barbare et médical pour ne pas être compris, entendez personnes étiquetées comme malades sans espoir de «guérison» ou «abandonnées» sans ressources et ne pouvant se démerder à l'extérieur, Marchant a plusieurs services de «chroniques», paralysés, gâteux, délirants, attachés... etc. Allez-y voir ... ça vous fera du bien !

Le troisième volet du tableau c'était de vous peindre un service de «chronique», entendez «fous séniles», à Marchant.

Vous ferez tintin, car les soignants de Marchant ils tiennent à leur place, on les vire aux «chroniques» pour se débarrasser des «remuants», ils sont dégoutés et ils la bouclent !

Mais qu'à cela ne tienne, vous téléphonez au directeur de Marchant (40.32.42) et vous demandez à venir consoler un vieux de votre famille éloignée, un pauvre gâteux sans défense, l'après-midi, pour ne gêner personne, et vous verrez.

Vous pouvez également vous procurer des bouquins, vous cherchez, vous vous remuez un peu; vous nous écrivez pour nous dire.

Ne vous fiez pas aux grands journaux, ils ne vous diront rien de vrai. Ce qui est vrai, c'est ce que vous voyez, ce que vous nous dites, et que nous dirons.

Thouillez dont nous présentons les lignes sort de l'H.P. d'Armentières, il vous en parle des vieux; nous l'avons revu à Paris, il y a huit jours, et ce qu'il dit c'est vrai.

Ce troisième volet, vous le ferez, on le fera ensemble.



Centre d'Etudes de Recherche
pour l'Expression Libre
1 place du Presbytère
11300 LIMOUX

A la suite de contacts noués en Juillet 78 à Osona entre des membres de notre association et des individus intéressés par la question de la santé mentale, nous avons d'une part jugé très important de développer ces contacts et d'autre part proposé aux copains Catalans ou autre un matériel susceptible de les intéresser sur le plan de l'information.

En premier lieu il s'est trouvé que les rapports se son approfondis avec le groupe éditant la revue «EL TOPO AVISOR» (revue des travailleurs occasionnels). Points de vue et analyse de classe sur la santé concordait plus ou moins. Par l'intermédiaire de ces camarades, c'est tissé toute une toile de gens qui étaient alors intéressés par une concrétisation de l'apport pratique et théorique que nous pouvions amener de par notre pratique (du moins de la part de certains d'entre nous qui travaillent dans la psychiatrie !).

Ce sont proposés pour l'organisation de débats des Comités de quartiers suivants : La Verneda, San Andres, Chino, San Adrian de los Besos, Sants, auxquels il fallait ajouter la Faculté de Psychologie, le syndicat des Arts Graphiques et de la Construction (C.N.T.).

Deux copains se sont donc déplacé avec le film et un matériel important d'information légué par les *copains de Toulouse du Journal Mise à Pied et divers autres documents livrés par eux aussi (tracts, brochures, feuilles juridiques, etc...)* Un des leurs, occupé en dernière minute ne put nous accompagner !).

Une fois sur place, il s'avérait que le travail d'organisation mené par «El Topo Avizor» avait été pratiquement nul, aucune information n'avait été faite, aucun contact sérieux avec tous les gens et comités n'avait été concrétisé. En gros, nous avons été abusé par au moins un individu, que nous ne citerons pas, pour ne pas engager de polémiques. Ceci étant dit - car il fallait le dire, vue le pognon et le travail engagé - le temps ne fut pas totalement perdu puisque à travers les nombreux cont acts établis, il ressortait que un débat et une projection pouvait être organisé au local du comité de quartier de Sants. En un jour, un minimum de publicité fut faite et le jour de la projection, la salle du comité de quartier était pleine.

L'intérêt soulevé par une telle initiative, la première à Barcelone autour de la psychiatrie, fut énorme et impressionnante, tellement l'auditoire trouva l'information et le film très intéressant. Un point noir, la pellicule était en suédois, sous-titrée en français et traduite par nous simultanément par magnétophone, une certaine gêne s'en est suivie.

Le débat a laissé apparaître une méconnaissance totale du milieu psychiatrique et surtout un manque total de conscience par rapport au danger qu'elle représente et qu'elle représentera de plus en plus en Espagne, vue son évolution «démocratique». En effet, les discussions laissaient apparaître que la structure hospitalière était beaucoup moins développée en Espagne qu'en France, ce qui équivalait à dire que la folie et la maladie mentale

AGRESSIONS

DEBAT

FILM

était vécue en vase clos, par les parents et éventuellement par les amis de l'«interné». Un ample tour d'horizon sur la prati-psychiatrique de plus en plus à la mode en Europe, avec en toile de fond les bavures allemandes, anima un débat riche et profond. Enfin, il fut proposé par des membres du comité de quartier, de renouveler ce genre de débat, avec cette fois, l'assurance que l'organisation de défailirait pas.

Mise à Pied, journal le plus intéressant sur les luttes actuelles sur la psychiatrie fut distribué à qui le voulait pour une plus ample information.

Annexe :

A ceux qui sont intéressés par la pratique et la réflexion contre la répression et l'arbitraire, nous ne saurons que conseiller le film «AGRESSION» en noir et blanc, fédération des ciné-clubs Jean Vigo, 8 rue Lamark 75018 Paris - Tél.254/04/56 ou 57. Pour nous, c'est le seul film - de la connaissance - à allier analyse de classe, dénonciation du travail, du salariat, des idéologies, en gros toutes les contraintes de la structure capitaliste. Les autres films - comme Fou à délier - sont de la soupe visant à réinsérer plutôt qu'à détruire des structures aussi oppressives que celles de la psychiatrie.

D'autre part, les camarades présents à la projection ont lancé un appel à tous ceux qui voudraient faire des propositions d'échanges et de débats, sur tous les sujets, Ils invitent aussi ceux qui veulent écrire dans la presse libertaire espagnole à le faire, et particulièrement la revue Bicicleta de Madrid.

Pour notre part, nous pensons qu'il est important d'intensifier les contacts internationaux sur tous les thèmes et tous les rapports et en ce sens nous travaillons à tisser des rapports avec tous les groupes et individus qui n'ont pas encore mis leurs pantoufles.

Nous sommes à la disposition de tous ceux qui veulent faire des propositions concrètes.

LA PSYCHIATRIE
EN QUESTION



LIEUX DE VIE

Depuis 4 ans, le «réseau alternative à la psychiatrie» n'a pas été capable de créer un bulletin qui soit un lien réel entre les différentes expériences.

Ce lien, sous forme d'écrit, aussi bien J.L. Franchet que Eric Burmann pouvaient le réaliser, puisqu'ils avaient l'ARGENT pour le faire. Il faut croire que beaucoup d'autres choses, différentes, d'une notoriété ou d'un secrétariat «légal» permettent la création d'une chose désirée par beaucoup.

Devant vide et désir, et nécessité pour certains, Etienne Larroque a décidé de créer ce lien, à ses risques et périls, et en gardant les directives (idées) exprimées soit à Genillé, soit à Moulin Gontard.

Le «Lieux de vie» n°1 a fait la part belle, par manque de textes, à des déclarations antérieures du «réseau».

Le n° 2 de «Lieux de vie» vous présentera une dizaine de situations très variées allant du lieu quasi institutionnel, à des expériences de jeunes. Nous croyons que le récit par les acteurs eux-mêmes est une exigence à demander à ceux qui prétendent que «leur expérience», «leur vécu» n'est pas communicable.

Ainsi, le «lieu agricole», le «lieu de ville», «l'appart libre», le «lieu organisé», la «colo marginale», «l'expérience personnelle», le «témoignage», la «vista» d'une situation, du moment qu'ils correspondent à des actes précis de remise en cause effective de l'institution organisée, médecine, psychiatrie, handicap, ghetto,... sont le sujet de «Lieux de Vie».

Refusant la théorie, nous ne l'admettrons que correspondant à une pratique engageant la personne qui écrit.

LIEUX DE VIE est un bulletin de lien, il ne tient donc pas à être commercialisé; sa diffusion ne doit tenir qu'à ceux qui sentent le besoin de se lier entre eux, et d'avancer avec les bouées que nous sommes les uns pour les autres.

Il est donc facile de vous dire que ce n° 2 sera envoyé à :

- personnes ayant donné leur nom à Genillé et que nous donnons, ces personnes sont priées de nous dire quel argent elles ont versé à E. Burmann
- personnes ayant versé de l'argent à A. Bonnefoy à Moulin Gontard, leur nom est publié, et elles nous disent combien elles ont versé,
- lieux et personnes citées par Cl. Sigala dans «La Peste gagne le grand psy»,
- personnes abonnées à Mise à Pied,
- personnes pratiquant «l'alternative sur Toulouse» et que nous connaissons.

Les personnes ayant versé de l'argent au «réseau» pour le bulletin, se considèrent comme abonnée pour 1 an; à elles de se débrouiller pour nous le faire reverser!

Toutes les autres doivent nous faire parvenir, soit 4F en timbres pour le numéro suivant, soit 20F pour un abonnement de 1 an.

Nous avons l'abonnement des personnes suivantes : Guattari, Meunier, Ardon, Gogois, Huille, Lahoz et de Reure.

DOCUMENTATION PHOTOS
TOUS DANS LE COUP POUR ECLAIRER LA
PSYCHIATRIE REELLE

A l'occasion de ses diverses mises en page, MISE à PIED s'est constitué un registre varié de photos dans le but d'éclairer tout ce qui concourt à présenter le vrai visage passé et présent du milieu psy. Il est généralement gardé secret comme ce qui concerne toutes les répressions et l'exercice médical non commercial.

En deux autres occasions, les débats publics en mai 79 à Toulouse et une thèse sur «architecture et psychiatrie», ce genre de documentation photos s'est révélé utile et instructif.

Nous pensons que ce genre d'information sur la psychiatrie, par la photo, doit se développer à la mesure de nos relations et de nos besoins.

- que ces photos et leurs négatifs doivent être centralisées et répertoriées par un seul groupe,
- que ce groupe doit tenir la totalité de ces documents à la disposition constante de toute action de lutte et de recherche sur la psychiatrie,
- que le prix d'acquisition positif et négatif doit être gratuit, et provenir de toute origine possible,
- que le prix de disposition doit couvrir seulement les frais de classement, de tirage et d'exposition.
- que cette recherche de l'information sur la psychiatrie doit être un des éléments de collaboration des groupes entre eux,
- un moyen pour les personnes absentes des grands centres, ou isolées de s'inclure à leur façon dans la recherche et la lutte,
- que ce stock n'étant en aucune façon une propriété de groupe, celui-ci (actuellement Mise à Pied) le céderait, contre les frais réels engagés, et tenus à jour, à un autre groupe de lutte, au cas où il disparaîtrait.
- que cette information est un moyen unique pour les soignants et médecins divers n'osant s'engager ouvertement, à collaborer à une information réelle sur la psychiatrie.
- que les informations jointes aux photos doivent être datées et situées,
- que ce qui est envoyé rentre dans le domaine de la publication sans droit d'auteur, mais publique;

Notre travail de répertorisation, de visualisation sur positif, et de commentaires annexes sera terminé à fin juillet et nous le tiendrons dès cette date à la disposition des groupes et des personnes qui nous le demanderaient.

MISE A PIED
Documentation photo - mai 79

«LIEUX DE VIE»
c/o Mise à Pied - BP 2038
31018 Toulouse Cedex

UNE VOIX BLESSEE, FORTE et APEUREE

s'est présentée à nous au cours de notre débat sur la psychiatrie, au Centre Culturel des Minimes - Toulouse - Nous vous la redonnons telle quelle, et dans la lettre qu'il nous adresse, et dans la «plainte» publique qu'il distribue.

Monsieur et cher ami,

Je suis heureux de voir que vous existez - à poursuivre mon combat - peut-être qu'avec vous je serais moins seul - j'ai quitté volontairement mon domicile car l'incompréhension de ma compagne ne me permettait pas de continuer avec elle la lutte - car elle n'y croit plus.

Je crois de toutes mes forces que tout ce qui attend à la Dignité Humaine ne peut être pardonné ou soutenu.

J'ai assisté avec une certaine émotion à votre réunion de vendredi soir.

Puisse qu'un jour toutes les injustices soient réparées au nom de la liberté d'expression.

Amitiés

Franck ZDENEK

*Sont transmis à Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des sceaux,
Monsieur le Procureur Général de la République,
Le Conseil Supérieur de la Magistrature,
Madame Simone Veil, Ministre de la Santé et de la Famille,
Monsieur le Procureur de la République de Guéret et,
Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la 4^e Région Militaire,
Le Conseil National de l'Ordre des Médecins.*

Monsieur :

Je viens déposer plainte officiellement pour les faits passés en 1970-71-72 et 75, dans le département de la Cruse à Guéret.

Je dépose plainte avec constitution de partie civile, à l'encontre de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, pour :

*ABUS DE POUVOIR,
VIOLATION DES LIBERTÉS,
CRUAUTÉ MENTALE ainsi que
FAUX TEMOIGNAGES.*

Je dépose plainte contre X pour maintien arbitraire de mon épouse ZNEDEK née Moreaud Yvonne, avec séquestration (abus de pouvoir) voie de fait contre ma personne, traitement d'aliénation mentale sur la personne de mon épouse,

traitement abusif par absorption de neuroleptiques, électrochocs, contre la volonté de mon épouse et la mienne, faute professionnelle.

Je dénonce quatre coups de téléphone anonymes, et je dépose plainte pour intimidation et menaces de mort à mon encontre.

Pour lutter contre une décision administrative illégale jugée contraire aux règles élémentaires de la liberté :

Je signe et persiste, réel, à la manifestation de la vérité, et atteste avec véracité la présente déclaration, établie, sain d'esprit et de corps en la ville de Lavaur, le 15-5-79

FRANCK ZDENEK

DOSSIER MEDICAMENTS

A l'occasion de la réunion des groupes de lutte G.I.A. à Paris, les 26 et 27 Mai 79, il a été entendu que le groupe GIA de Toulouse se chargeait de rassembler les documents, de proposer le financement, de faire la mise au point des textes, de recueillir l'agrément des groupes intéressés, de faire la mise en page, d'assurer l'impression et de repartir le tirage du dossier MEDICAMENTS.

MISE A PIED demande à tous ses lecteurs fidèles et occasionnels, malgré vent d'autan et brouillard, de se mettre à leur plume, et de nous faire parvenir, sans tarder (juin-juillet) les noms commerciaux, les doses, les effets des médicaments «psychotropes», entendez utilisé en psychiatrie, en hosto et en médecine générale pour changer le comportement des gens, les tasser, faire disparaître leur comportement gênant.

Nous faisons un **appel special** vers les soignants et les médecins, pour qu'ils nous livrent en langage clair, ce qu'ils observent réellement, les noms et les chiffres, les circonstances, les résultats,...; si nous ne pouvons prendre contact sur ce terrain, dans un but d'information de la population, avec eux, il est à craindre que notre «opposition» ne gagne en efficacité.

L'information et l'expérience de chacune doit être à la disposition de tous.

Faites sauter le SECRET MEDICAL !

Dans le cas des MEDICAMENTS, c'est une HONTE !

GIA Toulouse

SITUATION

B. P..
Région Parisienne
Avril 79

Bonjour,

J'ai reçu hier les 5 numéros de Mise à Pied et aujourd'hui la lettre d'E. Je les ai tous lu, y cherchant ce pourquoi je les avais commandé. Je n'ai pas tout trouvé car les problèmes de la psychiatrie n'y sont pas posés. Je vais expliquer plus loin ce que j'ai cherché dans ces journaux.

Il y a 25 jours, un ami O... 24 ans a été interné à P...P... par sa mère et son frère. Le diagnostic du médecin était agitation, exubérance excessive, égarement, confusion verbale. Il a été mis sous calmants (Equanil) à fortes doses pendant 10 jours, puis cela allait mieux, c'est-à-dire qu'O... devint moins confus et moins incohérent. A cette époque je l'ai vu, malgré l'interdiction des psy et le lendemain de ma visite, O... était de nouveau agité. Donc repiquouses. Depuis calmants et piqûres durent depuis 1 mois.

Un ami éducateur m'a fait connaître «Mise à Pied», le n° 6 et «Psy en lutte». Dans le N° 6 j'y ai trouvé des conseils pour qui a eu ou a un traitement chimique (gym, bouffe), bref, j'ai aussi vu que des gens par l'intermédiaire du journal pouvaient m'aider à y voir plus clair pour O....

Car O... est conscient mais a des périodes de confusion, dûes pour moi, aux médicaments et à son acceptation de son isolement et de son enfermement.

Sa sortie est retardée par la psy qui veut absolument terminer le traitement médical. Cela fait un mois qu'il a un traitement médical à poursuivre et à finir donc jour après jour, je n'en vois pas le bout !

Sa famille est fortement influencée par ces psy qui les a convaincu de la bienfaisance de ce traitement... «C'est pour son bien»... «on s'en occupe, ne vous inquiétez pas». C'est ça en gros. Le problème est là; sortir O... de ce cercle vicieux. Je n'ai pas confiance en eux et je m'inquiète. Je ne veux pas perdre O...

Les "REFUGIES POLITIQUES"

L'actuelle mutation de la société capitaliste vers une ère où les composants électroniques, l'énergie atomique et le nouveau mode de production par des appareils hautement sophistiqués, laisse derrière elle les ruines de ce qui fut l'ère industrielle avec ses énormes besoins de main d'œuvre.

Cette main d'œuvre, hier encore nécessaire devient un lest dont il faut se débarrasser au plus vite.

Tous ces changements ne peuvent se faire sans de tragiques déchirements.

Afin d'éviter les risques d'une explosion sociale, nos dirigeants tiennent à se protéger par avance; pour ce faire, ils suppriment la notion de «délit politique» ne retenant que celle de «délit» tout court et, pour les cas extrêmes ils ont sorti des tiroirs poussiéreux à l'époque pétainiste la qualification de «terroriste».

Et là, l'arbitraire se donne libre cours. Peut être «terroriste» une grève spontanée, une manifestation non autorisée, une occupation des lieux de travail, la rétention des dirigeants dans les bureaux d'une entreprise, etc...

Pour vider l'abcès que représente une masse de bientôt deux millions de chômeurs, le gouvernement, parmi d'autres mesures, tient à se «débarrasser» cette année de quelques trois cents mille étrangers.

L'indemnité de dix mille francs qui était offerte pour tout départ volontaire ayant fait long feu, le gouvernement essaye d'autres moyens.

En supprimant le droit d'asile aux Espagnols qui en bénéficient ainsi qu'à ceux qui peuvent y avoir recours à l'avenir, le gouvernement pare à toute surprise que la reprise de la répression en Espagne peut représenter comme nouveaux candidats au droit d'asile et au chômage.

Les réfugiés politiques espagnols demeurés en France seront considérés comme autant d'immigrés économiques et pourront être expulsés sous n'importe quel prétexte.

L'action du Comité de Soutien aux Réfugiés Politiques, considérant que le retrait du titre de réfugié politique aux Espagnols est une violation des conventions de Genève, à en faire prendre conscience à tout un chacun; à informer les intéressés des démarches à entreprendre pour présenter un recours en attendant que d'autres démarches nous permettent de faire reconnaître l'illégalité de ce retrait du titre de réfugié.

Le C.S.R.P. est intervenu publiquement, par des manifestations et rassemblement, pour protester des demandes d'extration de trois réfugiés politiques: Goicoechea, Apaolaza et Viusa. A chaque apparition du Comité sur la voie publique, les forces d'intervention ont brutalement dispersé les manifestations.

Le C.S.R.P. poursuit son activité pour la défense du statut de réfugié politique.

Comité de soutien aux Réfugiés Politiques
Réunions et Permanence :
tous les mardis à 20h30
ADELE, 39, rue St-Rome, 3^e ét.
Toulouse
Correspondance C.S.R.P. - B.P. 3187
31027 Toulouse Cedex

le 5 juin 1979

REFUGIES POLITIQUES DE L'ETAT ESPAGNOL

En allant retirer votre Carte de Nationalité au Consulat, vous renoncez à votre statut de réfugié politique.

Si vous recevez une **notification de retrait** de la qualité de réfugié, mettez vous immédiatement en rapport avec:

Marie-Christine et Christian ETELIN (Avocats)

1, place de la Bourse

31000 Toulouse - tél. 23.12.76

pour présenter une requête à la Commission de Recours de l'OFPPA.

Gardez toujours l'original de vos documents. N'envoyez que des copies «certifiées conformes» par la Mairie de votre quartier ou village.

CEN'EST PAS A L'ETAT FRANÇAIS DE DECIDER SI
LE STATUT DE REFUGIE POLITIQUE VOUS EST DÙ

suite de la page 17

Je cherchais donc dans Mise à Pied des adresses où l'on traite les «malades» comme O..., autrement j'en ai trouvé; car je trouve dingue de ne pas le laisser aller au bout de sa crise, de sa conscience.

Je cherchais aussi dans Mise à Pied des témoignages de gens qui seraient passés par ce genre de crise et de situation, mais pas comme V..., qui apparemment est toujours restée bien maîtresse d'elle-même, alors qu'O... qui était un être doux, calme, sensible, était devenu quelqu'un de nerveux et superficiel, mais cela dû à une succession d'événements qu'il n'a pas assumé (mort de..., armée, séparation d'avec ... qu'il aime, et boulot auprès de jeunes comateux, il est kinésithérapeute).

Je cherchais dans Mise à Pied des explications quant aux moyens et dédales par lesquels ont dû passer les types qui ont subi «le genre d'abîme psychologique». Mais peut-être n'est-ce pas là votre genre de recherche, car en fait je ne touche que du bout du doigt l'optique que vous recherchez à travers toute cette coordination (lieux de vie, journaux), c'est-à-dire que vous luttez contre la psychiatrie carcérale qui a tout pouvoir et qui aliène et détruit la vie intellectuelle, sociale des individus par ses pratiques. Il existe d'autres moyens, c'est sûr.

Dans Mise à Pied on ne parle pas (ou je ne l'ai pas vu) de ceux qui ont vraiment besoin de quelque chose, tels ces lieux de vie en écoute de soi par les autres et relations égales sont instantanées.

Car c'est sur O..., pour en revenir à son problème, ne pouvait plus être assumé 24h sur 24 par des personnes très affectivement avec lui. Mais ce n'est pas à l'H.P. qu'il aurait dû être mis.

Voilà ce qui m'a amené à connaître et à vouloir en savoir plus sur la psychiatrie ou plutôt contre elle.

Je n'aurais jamais écrit tout cela si le lendemain des journaux, je n'avais reçu la lettre d'Etienne.

Bien amicalement.

Patricia

REPONSE D'ETIENNE A PATRICIA

— Comme tu te plains de ne pas trouver de témoignage, je publie le tien, j'aurais de beaucoup préféré que ce soit celui d'O... il se peut qu'il vienne un jour, tu dois savoir qu'on le publiera.

— Mise à Pied n'est pas un dictionnaire de recettes face aux «crises personnelles et sociales», c'est à toi de trouver le filon qui convient, avec tes arguments, tu en a de très bons, de très bons.

LE POINT SUR LE COLLECTIF AVORTEMENT-CONTRACEPTION

Devant les discriminations intolérables contenues dans la loi Veil, et le manque d'équipement des hôpitaux, devant l'échéance de la rediscussion au Parlement de cette loi à l'automne 79 et le recul que représenterait pour les femmes sa remise en cause, devant les attaques redoublées de la droite et de l'église contre le droit des femmes, il était urgent de réagir de manière unitaire pour que toutes les femmes aient le droit de disposer d'elles-mêmes.

Dans ce but, un collectif avortement-contraception s'est constitué à Toulouse autour d'une plate-forme unitaire de lutte*. Il est soutenu par : PS, UTCL, PSU, MFPF, Choisir, MAS, LCR, PCML, CSF, OCT, OCI, UNEF (unité syndicale), SMG, ATE, Groupe Femmes de Castanet, Commission Contraception Sexualité des groupes femmes de Toulouse, SGEN-CFDT, MJS, MNEF, GIA, JCR, Syndicat département CGT enfance inadaptée.

Son mode de fonctionnement est l'**A.G.** (toutes les trois semaines environ) qui **regroupe toutes les personnes organisées ou pas politiquement ou syndicalement, mais qui participent aux décisions du collectif par leur action dans les comités de base de quartiers et d'entreprises.**

A l'heure actuelle, une large campagne d'information est menée : distribution de tracts dans divers points de la ville, tenues de stands à la fête de Lutte Ouvrière et à la Fête des Berges; 300 affiches vont être collées et vendues outre cette campagne d'information, le collectif entend mener une lutte pour la création de centres d'orthogénie. Par ailleurs, une commission a réalisé une enquête sur les conditions d'avortement à Toulouse. Elle a fait l'objet d'une brochure.

Pour exposer la situation de l'avortement à Toulouse et ses objectifs de lutte, pour en débattre largement, le Collectif Avortement-Contraception de Toulouse organise une conférence de presse suivie d'un débat le mardi 12 juin 1979 à 18 heures, salle Léo Lagrange.

Quelques adresses et dates utiles :

- la prochaine AG du collectif a lieu le 25 juin à 21h au 30, av. St-Exupéry - 31400 Toulouse.
- Comités de base qui existent à Toulouse :
 - Groupe Centre : Collectif A.D.E.L.E. 39, rue St-Rome (3^e étage) - 31000 TOULOUSE
 - Groupe St-Cyprien - 29 bis allées M. Sarrault - apt. 37 tél. 42.96.37 - Réunion MJC Roguet.
 - Groupe Mirail : Bardou 10 Chemin F. Poulenc apt 2711 - 31300 Toulouse - Tél. 41.08.58
 - Groupe Faculté Ranguéil : Danielle St-Arroman - tél. 53.11.20 - poste 317 (heures bureau)
 - Groupe quartier Ranguéil : Catherine Victor, 44 chemin de la Pélude - 31400 Toulouse - M.F. Machado - 32 rue C. Forbin - apt 54 - Tél. 53.61.95
 - Groupe Castanet - MJC Castanet 31320 Castanet Tolosan.
 - Groupe C.P.A.M. - C.A.F. : Violette Lahoz 15, rue Pharaon 31000 Toulouse - Monique Danneberger 3 rue des Ecoles - 31320 Castanet - Tél. 73.29.74

Nous avons lu :

Pratiques n° 28 (revue du SMG) **spécial avortement** : les pratiques officielles de l'avortement dans de nombreuses villes de France. Le MLAC d'Aix et d'autres groupes non médicalisés continuent à pratiquer des avortements.

Labrochure** du collectif Avortement Contraception. Enquête sur les pratiques de l'avortement à Toulouse. Des témoignages.

A QUAND LA LIBERTE DE DISPOSER DE SOI ?

Le 26 décembre 1977, Elisabeth, 14 ans - 11 mois - 3 semaines fait l'amour de consentement mutuel avec Raymond LOPEZ, 47 ans, peintre «marginal» de Toulouse.

Elle écrit dans son journal intime «c'est le plus beau jour de ma vie».

Les parents sont informés de l'événement par la lecture du journal d'Elisabeth.

La réaction (des parents) c'est la traduction de Raymond Lopez en justice pour détournement de mineure; comme il est «marginal», pas trop dans les «normes», on lui colle, pour grossir l'affaire, un trafic de drogue sur le dos.

A en croire les affirmations indignées de la «Dépêche du Midi» et des milieux bien pensants, R. Lopez serait un satyre ayant séduit plusieurs mineures, et se livrant à un honteux trafic (Dépêche du 18/5/79).

Dans le cas présent, ces allégations valent à R. Lopez une première condamnation de 3 ans fermes, commencées le 19 janvier 1979 à la prison St-Michel. Au moment de son procès en appel le 17 mai 79, il a déjà subi 6 Mois d'incarcération; ce procès en appel ramène sa peine à 18 mois.

Dans la procédure du jugement, il n'a été tenu aucun compte de l'affirmation plusieurs fois répétée d'Elisabeth qu'elle était consentante.

Elle l'a écrit plusieurs fois à «Libération»

On lui a refusé le droit de déposer en tant que principale intéressée.

On a nié son droit de disposer d'elle-même en tant que femme, et jugée trop enfant pour décider de sa conduite.

Par une telle attitude, on fait d'Elisabeth une révoltée alors que ses lettres prouvent sa maturité.

On a fait accomplir à R. Lopez, 6 mois de taule déjà, alors qu'un jour aurait été de trop.

J. GOBERT

— le grand mot est lâché : «On ne peut pas le prendre en charge 24h sur 24» c'est justement ce qui mène des millions de personnes aux ghettos de la psycho-psychiatrie; c'est pas ce biais de spécialiste et d'économiste parfaitement faux, que l'on refuse les charges de la vie et les autonomies de vie possibles pour l'immense majorité des traités/enfermés.

— Les lieux de vie et les accueils ponctuels les plus divers ne sont qu'un pauvre moyen, provisoire, momentané, devant ce refus généralisé de la différence et des gestes aberrants, situation de normes imposées par la société capitaliste de rendement; ta souffrance n'a pas à t'empêcher de réfléchir à la part majeure que sont les contraintes et les rapports sociaux, dans une crise la plupart du temps terriblement bénéfique pour qui la voit fondre sur lui.

— Du point de vue légal tu peux le faire sortir quand tu veux en adressant une requête au président du tribunal de grande instance, il suffit qu'O... soit d'accord. Il peut également présenter le même genre de requête pour sortir quand il le désire.

— Accepter qu'O... soit démolé par l'Equanil, accepter que le psychiatre impose son traitement et son enfermement, est un fait que ne supporte pas le GIA de Toulouse. L'attaque est nécessaire face aux psychiatres, et si tu n'en est pas convaincue, c'est tes oignons.

— Il se peut que Mise à Pied ne te donne pas tout, il ne donne que ce qu'on lui apporte, il est là pour te dire vas-y avec fermeté et clarté !

MISE A PIED

BP 2038 TOULOUSE CEDEX 31018

MISE A PIED

Dépôt Légal 2^e Trimestre 79
Commission Paritaire n° 60077 du 9 janvier 1978
ISSN 0153-8349
Directeur de Publication : Etienne Larroque

Mise à Pied N° 8 - Prix 5F
Abonnement 1 an : 30F
Chèques à l'ordre d'Etienne Larroques
Joindre timbre à toute correspondance

Photocomposition : Point Virgule - 11, rue des
Amidonnières - 31000 Toulouse
Imprimerie 34 - 34, rue des Blanchers - 31000 Toulouse

CHIFFRES (Argent)

1 — FONDS D'AIDE JUDICIAIRE	reçu 600F	
	versé 600F aff. Lahoz	
2 — FONDS D'AIDE AUX PSYCHIATRISES	reçu 3 225 F	
3 — MISE A PIED		
n° 1 ventes au n°	592F	payé 2 700F
abonnements	75F	
participation	495	
remboursement TVA	299F	reçu 1 461F
n° 2 ventes au numéro	977	payé 2 900F
abonnements	96F	
Participation	130F	
remboursement TVA	400F	reçu 1 603F
n° 3 ventes au numéro	987F	payé 2 800F
abonnement	148F	
participation	285F	
remboursement TVA	299F	reçu 1 719F
n° 4 ventes au numéro	971F	payé 3 500F
abonnement	102F	
participation	921F	
remboursement TVA	299F	reçu 2 293F
n° 5 ventes	1 112F	payé 3 500F
abonnements	96F	
participation	746F	
Remboursement TVA	387F	reçu 2 341F
n° 6 ventes	1 083F	payé 3 500F
abonnements	307F	
participation	596F	
remboursement TVA	432F	reçu 2 418F
n° 7 au 1 ^{er} Juin		
ventes	660F	payé 4 100F
participation	809F	
part. fasc.	867F	
abonnements	137F	

GROUPES OU INDIVIDUALITES ENGAGES DANS LA LUTTE CONTRE LA PSYCHIATRIE

Nos infos actuelles nous permettent de ne donner comme groupes de LUTTE, QUE ceux dont le but PREMIER est la contestation de la psychiatrie.

Viennent ensuite quantité de noms et de lieux qui la remettent en cause à l'occasion et par leur pratique.

Cette dernière liste telle que nous l'avons vu est donné par «LIEUX DE VIE».

1 — GORGES GOMBERT - 100 Galerie de l'Arlequin — apt. F 11.11 - Villeneuve - 38100 GRENOBLE

2 — CEEPP c/o Hervé Larroque - 58 rue Victor Hugo - 37000 TOURS.

CEEPP — BP 222 — 72004 LE MANS Cédex

CEEPP — BP 98 — 75962 PARIS Cédex 20

3 — GIA PARIS et bureau national GIA

BP 447 04 — 75161 PARIS Cédex 04

4 — GIA ROUEN — P. COLE — pavillon n° 8 - lotissement communal Belleville - 76210 BOLBES

5 — C.R.A.A.P. - c/o Librairies Rencontres - 102 rue St-Hilaire - 76000 ROUEN

6 — GIA Toulouse - c/o Mise à Pied - BP 2038 - 31018 Toulouse Cédex

7 — M. THOUILLET Charles - 23, avenue de TRUDAINE - 75009 PARIS - 6^e étage cour

8 — GIA RENNES - c/o Librairie Le Monde en marche - 37, rue Vasselot - 35100 RENNES

DOCUMENTS ET PERIODIQUES NECESSAIRES POUR LA LUTTE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE CONTRE LA PSYCHIATRIE

1 — MISE A PIED n° 7 (5F), loi de 1838, lois sur les alcooliques et les drogués, projet Caillavet, critiques détaillées

2 — MISE A PIED n° 2-3-4-5-6-8 (5F)

3 — LA PSYCHIATRIE DEVANT LES TRIBUNAUX, textes législatifs, exemples d'actions en justice (8F) supplém. à Psychiatisés en Lutte.

4 — PSYCHIATRISES EN LUTTE (5F) n° 18/19 et précédents - BP 44704 - 75161 Paris Cédex

5 — DOSSIER ASILES, documents photos et textes, 100 pages (20F), Ed. Savelli, distribué par Aerlip.

6 — GARDE FOUS, périodique, 1 rue des Fossés St-Jacques, 75005 Paris

7 — LES DROITS DES PSYCHIATRISES (20F), n° 11/12 de Garde Fous.

8 — L'IMBUVABLE, périodique (2F), Eric Burmann - BP 18 Rives du Cher - 37005 Tours Cédex

9 — CODE DALLOZ de la Sécurité Sociale, de la Santé Publique, de la Mutualité, de la Famille et de l'Aide Sociale.

10 — LIBERTE INDIVIDUELLE ET HOSPITALISATION DES MALADES MENTAUX (95F) par Françoise Guibert, librairies techniques, 27, Place Dauphine, Paris 1^{er}

11 — LA CONDITION CIVILE DU MALADE MENTAL ET DE L'INADAPTE (82F) par Claire Geffroy, librairie ci-dessus.

Tous ces documents sont disponibles, au prix fixé, en timbres ou par chèque au nom d'Etienne Larroque à MISE A PIED.

MISE A PIED BP 2038

TOULOUSE CEDEX 31018

La LUTTE contre la PSYCHIATRIE est une PRATIQUE, vous devez nous AIDER et PARTICIPER VOUS et NOUS donner les moyens d'agir CONCRETEMENT, journal, tract, aide judiciaire, frais, aides, pas de discours, des actes.